Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8170989
Centre d'intérêt: 50

Québec (Province) Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire. Mission 7.

Rapport des activités de la Mission 7 (secondaire) durant sa deuxième année d'opération / Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire. -- [Québec] : La Direction, Bureau de recherche et de développement, 1974.
127 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 16-8001.

Cote Dewey: 370.78'0714/Q3r Cote LC: LB/1028

Descripteur(s): *Animation pédagogique *Innovation en éducation *Soutien au développement pédagogique *Activité éducative *Milieu scolaire *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Mission 7

Identificateur(s) de sujet: *Règlement no 7

Le rapport d'étape fait état des divers types d'activités et de rôles que la Mission 7 a exercés durant sa deuxième année d'opération, en 1973-1974, soit en aidant des agents d'éducation préoccupés directement ou indirectement par l'activité éducative au niveau de l'école secondaire, soit en repérant des expériences novatrices dans certains milieux et en les communicant à d'autres milieux intéressés, soit en collaborant avec divers organismes comme "équipe-ressource" ou comme "équipe-conseil", soit en perfectionnant ses propres habiletés d'intervention.

Après avoir relaté chacune de ses activités, la Mission 7 auto-évalue son action et identifie un certain nombre de problèmes posés par les agents d'éducation du milieu, en regard de certains aspects de l'éducation ou de difficultés que pose l'application du Règlement no 7. Ces divers éléments lui permettent ensuite de faire des recommandations à la Direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire à partir de ses réflexions sur des besoins réels exprimés par le milieu et de lui soumettre les modalités de réalisation des objectifs qu'elle se fixe pour 1974-1975 après réajustement de ses modes d'intervention de l'année précédente. Le document se veut avant tout un "document-bilan", rétrospectif et prospectif, qui vise à informer le personnel de la D.G.E.E.S.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: fr

E D U Q 8170989

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE
ET SECONDAIRE

BUREAU DE RECHERCHE ET
DE DÉVELOPPEMENT

16-8001

RAPPORT DES ACTIVITES
DE LA MISSION 7 (SECONDAIRE)
DURANT SA DEUXIEME ANNEE D'OPERATION.

- A l'intention de Monsieur Roger Haeberlé
directeur général adjoint, du personnel
de la D.G.E.E.S.

Equipe de travail:

Charles Bélanger,
Germaine Lafleur,
Micheline Lavallée,
Jacqueline B. Pelchat,
Coordonnateur.

Juin 1974.

E D U Q 8190989

Ce qui importe d'abord, ce n'est pas de conserver ou de créer tel type d'administration ou de financement, telle catégorie de fonctionnaires, tel genre d'institutions, mais de protéger et de développer chaque enfant; administrateurs, fonctionnaires, institutions, maîtres, système d'enseignement n'existent qu'à cette fin. L'école n'est pas d'abord un lieu où règnent des administrateurs et des enseignants; c'est un lieu mis à la disposition de l'enfant pour qu'il y travaille à son apprentissage intellectuel et humain; l'école est l'atelier de cet apprentissage.

Rapport de la commission royale d'enquête sur l'Enseignement, deuxième partie, tome III, chap. II, p. 3.

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION.

1. Historique et mandat de la Mission 7. 3

2. Objectifs de la Mission 7, 1973-74. 5

3. Présentation du tableau I: types d'activités et rôles de la Mission 7. 8

4. Activités et rôles d'AIDE de la Mission 7. 13

4.1 Relations entre la démarche de changement d'un organisme local et la DEMARCHE D'AIDE de la Mission 7. 14

4.2 Tableau III et description des relations entre le Bureau régional du M.E.Q. à Rimouski et la Mission 7. 20

4.3 Tableau IV et description des relations entre la C.S.R. Des Monts et la Mission 7. 26

4.4 Tableau V et description des relations entre la C.S.R. Des Iles et la Mission 7. 31

4.5 Tableau VI et description des relations entre la C.S.R. De La Péninsule et la Mission 7. 35

4.6 Tableau VII et description des relations entre la C.S.R. Vallée de la Matapédia et la Mission 7. 39

4.7 Tableau VIII et description des relations entre le Bureau régional du M.E.Q. à Trois-Rivières et la Mission 7. 43

Page

4.8 Tableau IX et description des relations entre le Bureau régional du M.E.Q. à Rouyn-Noranda et la Mission 7. 47

4.9 Tableau X et description des relations entre l'Ecole polyvalente Chanoine Beaudet de la C.S.R. du Grand-Portage et la Mission 7. 50

5. Réflexions et prospectives suite aux activités et aux rôles d'AIDE de la Mission 7. 54

6. Activités de REPERAGE et de COMMUNICATION d'expériences novatrices par la Mission 7. 57

6.1 Relations entre la démarche de changement de l'école et la DEMARCHE D'IDENTIFICATION d'expériences novatrices par la Mission 7. 58

6.2 Description des expériences novatrices identifiées par la Mission 7. 63

6.3 Communication des expériences novatrices par la Mission 7. 86

6.4 Réflexions et prospectives suite aux activités de REPERAGE et de COMMUNICATION d'expériences novatrices par la Mission 7. 89

7. Activités de COLLABORATION de la Mission 7 avec différents organismes d'éducation. 92

7.1 Réponses de la Mission 7 aux demandes de collaboration de divers organismes. 93

7.2 Réflexions et prospectives suite aux activités de COLLABORATION de la Mission 7 avec différents organismes d'éducation. 101

Page

8. Activités de RECHERCHE et de DEVELOPPEMENT de la Mission 7. 103

8.1 Description des activités de recherche et de développement de la Mission 7. 104

8.2 Réflexions et prospectives suite aux activités de RECHERCHE et de DEVELOPPEMENT de la Mission 7. 107

9. Problèmes dégagés par la Mission 7 suite à son action dans le milieu, en 1973-74. 111

10. Prospectives et recommandations. 120

Introduction.

Dans le cadre de sa deuxième année d'opération, la Mission 7 présente le rapport de ses activités à la Direction Générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire, aux chefs et au personnel de chacun de ses services.

Ce rapport fait état des divers types d'activités et de rôles que la Mission 7 a exercés soit en aidant des agents d'éducation préoccupés directement ou indirectement par l'activité éducative à l'intérieur de l'école, soit en repérant des expériences novatrices dans certains milieux et en les communicant à d'autres milieux intéressés, soit en collaborant avec divers organismes comme "équipe-ressource" ou comme "équipe-conseil", soit en perfectionnant le développement de ses propres habiletés d'interventions.

Après avoir relaté chacune de ses activités, la Mission 7 auto-évalue son action (1) et identifie un

---

(1) L'auto-évaluation a été effectuée grâce à la collaboration de Marthe Henripin et de Vincent Rose, professionnels rattachés au dossier "contenus de formation" et au dossier "communications et participation", de la Direction générale de la Planification.

certain nombre de problèmes posés par les agents d'éducation du milieu, en regard de certains aspects de l'éducation ou de difficultés que pose l'application du Règlement no 7.

Ces divers éléments permettent ensuite à la Mission 7 de faire des recommandations à la Direction Générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire à partir de ses réflexions sur des besoins réels exprimés par le milieu; de lui soumettre les modalités de réalisation des objectifs qu'elle se fixe pour 1974-75 après réajustement de ses modes d'interventions de cette année.

Ce document se veut avant tout un "document-bilan", rétrospectif et prospectif, qui vise à informer le personnel de la D.G.E.E.S. des activités de la Mission 7. Il servira de document de travail aux rencontres qu'elle sollicite auprès des groupes intéressés à fournir leurs critiques, leurs réflexions, et à poser des jalons d'une collaboration plus assidue.

1. Historique et mandat de la Mission 7.

L'équipe multidisciplinaire de la Mission 7 est composée de quatre pédagogues; hier encore à l'oeuvre dans les écoles secondaires, ils sont prêtés par leurs commissions scolaires et relèvent du Bureau de Recherche et de Développement de la Direction Générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire.

La Mission 7 fut fondée en octobre 1972 et avait comme mandat général:

> "d'informer la D.G.E.E.S. sur les difficultés que rencontrent les commissions scolaires dans l'application du Règlement no 7 au niveau des écoles secondaires.
>
> d'apporter aux commissions scolaires sur demande, information et aide technique concernant l'application du Règlement no 7".

Pour remplir ce mandat, l'équipe a visité quinze écoles disséminées à travers toute la province et répondant à certaines variables; la Mission a fait rapport à la D.G.E.E.S. des difficultés et des attentes du milieu; la deuxième partie de l'année 1972-73 lui a permis de prendre connaissance avec certaines écoles novatrices, d'évaluer son action pour l'année courante, de planifier pour l'année à venir, et enfin de présenter certaines recommandations à la D.G.E.E.S.

2. Objectifs de la Mission en 1973-1974.

De par l'étude des besoins et des attentes du milieu, la Mission 7 peut, cette année, mieux remplir la seconde partie de son mandat et préciser davantage le rôle qu'elle veut jouer: aider le milieu à se donner l'instrumentation nécessaire pour améliorer l'acte éducatif que préconise la philosophie du Règlement no 7.

Voici les buts poursuivis par l'équipe en 1973-74:

2.1 AIDE aux agents d'éducation d'une commission scolaire régionale (ex: cadres, enseignants, étudiants, parents), afin qu'ils découvrent les aspects multidimensionnels d'un problème, qu'ils les approfondissent dans l'optique d'une recherche de solution à participation multidisciplinaire.

Ces participants:

2.1.1 font l'inventaire de leurs besoins;

2.1.2 identifient leurs problèmes (diagnostic);

2.1.3 recherchent des solutions;

2.1.4 organisent des actions;

2.1.5 assurent le suivi.

2.2 REPERAGE et COMMUNICATION d'expériences novatrices vécues en milieu:

La Mission 7:

2.2.1 identifie des expériences du milieu;

2.2.2 fait connaître aux agents de l'éducation certains projets novateurs.

2.3 COLLABORATION avec différents organismes d'éducation.

La Mission 7:

2.3.1 participe aux activités des services de la D.G.E.E.S.:

2.3.1.1 carrefour d'information (D.G.E.E.S. ⟷ école);

2.3.1.2 information et communication inter-services.

2.3.2 participe à des rencontres de la D.G.E.E.S. avec d'autres directions du ministère de l'Education;

2.3.3 participe à certains colloques du monde de l'éducation;

2.3.4 répond aux demandes relatives à l'étude, à l'analyse, à la rédaction de documents.

2.4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.

La Mission 7:

2.4.1 s'informe constamment des directives et des documents produits par le M.E.Q.;

2.4.2 prend connaissance de certaines idéologies nouvelles en éducation;

2.4.3 participe à des stages, à des sessions, en vue d'améliorer ses techniques d'intervention, d'animation et d'aide.

3. Présentation du tableau I: types d'activités et rôles de la Mission 7.

Le tableau I visualise le mandat et les objectifs de la Mission 7; il les exprime sous forme de types d'activités et de rôles.

3.1 Clarification des termes:

Milieu (pour l'étudiant) : *ensemble des conditions extérieures dans lesquelles vit et se développe l'étudiant. (La famille, la société, l'école).*

Milieu éducatif : *se dit de toutes les personnes qui composent le milieu de l'étudiant et qui influencent directement ou indirectement le vécu de l'école.*

Milieu donné : *réfère au lieu physique et géographique.*

Agents d'éducation : *se dit d'un ensemble de personnes plus directement rattachées au perfectionnement de l'acte éducatif dans une école (Ex: Cadres, professionnels, enseignants et non-enseignants, étudiants, parents).*

Multidisciplinaire (équipe) : *se dit:*

- *de personnes remplissant des fonctions diverses et travaillant dans un même but;*
- *de personnes ayant une formation différente et poursuivant ensemble les mêmes objectifs.*

Innovation : *se dit de toute activité éducative, spontanée ou systématique, qui vise le perfectionnement de l'acte éducatif, en vue de favoriser le développement de l'enfant.*

3.2 Tableau 1

TYPES D'ACTIVITES ET ROLES DE LA MISSION 7.

4 types d'activités / 4 rôles	I) Rencontres d'aide.	II) Repérage et communications d'expériences novatrices.	III) Collaboration avec différents organismes d'éducation.	IV) Recherche et Développement.
1a) Planifie (1) des rencontres multidisciplinaires.				
1b) Agit comme équipe-ressources dans la réalisation, l'évaluation et le suivi d'actions entreprises par le milieu.				
2) Identifie, analyse et supporte au besoin des réalisations positives de certains milieux.				
3) Se rend disponible pour la critique de documents pour des journées d'étude pour le transfert d'informations D.G.E.E.S. ⟷ école.				
4) Procède à une mise à jour constante de son information et soumet des rapports et des recommandations au M.E.Q.				

(1) 20% du temps de la Mission 7 est consacré à la planification et à l'évaluation de ses activités.

3,3 Explication du tableau I: types d'activités et rôles de la Mission 7.

3.3.1 *Aide*

L'aide que fournit la Mission 7 se situe sur un continuum représentant l'activité éducative. En collaboration avec la Mission 7, les agents d'éducation des paliers locaux, prennent en charge les démarches propres à favoriser l'évolution de l'acte éducatif sous-jacent au Règlement no 7.

Ce processus de prise en charge par les agents locaux peut être suscité, provoqué ou soutenu par des agents extérieurs au milieu local dont la Mission 7.

Donc, la Mission 7 agit tantôt comme agent provocateur de réflexions, de rencontres, de projets, tantôt comme équipe-conseil, comme équipe d'animation, toujours comme équipe-ressource et équipe-support, au cours d'une série d'activités allant de la prise de contact avec le milieu, jusqu'au "suivi" des actions réalisées dans et par le milieu local.

3.3.2 *Repérage d'expériences novatrices.*

A cette étape, la Mission 7 s'insère à l'intérieur d'un processus interne d'amélioration de l'activité éducative pour connaître l'innovation en cours, l'analyser, y apporter des éléments de réflexion et en faire des commentaires constructifs.

3.3.3 *Communication d'expériences novatrices.*

C'est une activité de "partage", avec un milieu donné, d'expériences vécues ailleurs. Cette activité s'avère un moyen efficace utilisé par la Mission 7, en vue d'aider cette "prise en charge" citée plus haut.

3.3.4 *Organismes d'éducation.*

Pour les fins du rapport 1973-74 de la Mission 7, organismes d'éducation se disent de la D.G.E.E.S. et de ses différents services; d'autres directions générales du M.E.Q., telles: le D.G.P., la D.G.E.A.; d'équipes de recherches telle la commission d'étude de la tâche de l'enseignant à l'élémentaire et au secondaire (C.E.T.E.E.S.), et la Section québécoise du centre franco-québécois de développement pédagogique par l'intermédiaire du directeur-adjoint.

3.3.5 *Collaboration.*

Compte tenu des demandes ou des invitations lancées par certains organismes d'éducation, la collaboration de la Mission 7 avec ces organismes se concrétise par l'étude, l'analyse, et parfois la rédaction de documents; par la participation à des journées d'étude, par la communication d'expériences novatrices recueillies dans des milieux scolaires, par la cueillette et l'échange d'informations pertinentes à la solution d'un problème du milieu, ou à la rédaction de documents au niveau des services de la D.G.E.E.S.

3.3.6 *Recherche et Développement.*

Ce sont deux impératifs qui sous-tendent toute l'activité de la Mission 7, mais qui s'inscrivent particulièrement dans le cadre d'un souci de perfectionnement interne à la Mission 7, visant à accroître son efficacité pour le soutien à l'innovation dans les écoles.

4. Activités et rôles d'Aide de la Mission 7.

4.1 Relations entre la démarche de changement d'un organisme local et la démarche d'AIDE de la Mission 7.

4.1.1 Présentation du tableau II.

Le tableau II figurant à la page suivante établit le cadre de référence qui guide les *interventions d'Aide* de la Mission 7 dans différents milieux. (Ex: B.R., C.S., Ecoles). Environ 58% du temps a été consacré à ces activités spécifiques d'Aide.

Tableau II

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT D'UN ORGANISME LOCAL ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE D'UN ORGANISME AU PALIER LOCAL.

① Etape préalable à un diagnostic.	② Identification des problèmes.	③ Recherche des solutions.	④ Organisation des actions.
- Réceptivité. - Situation de remise en question.	- Consultation des agents locaux (sondages, etc.). - Information mutuelle. - Diagnostic de problèmes.	- Programmation de projets: .formulation d'objectifs, .élaboration de stratégies, .mobilisation de ressources, .répartition de rôles, .etc.	- Auto-évaluation. - Mise en oeuvre de projets.

Ⓐ Prise de contact avec un milieu.	Ⓑ Aide au diagnostic.	Ⓒ Aide à la recherche de solutions.	Ⓓ Aide à l'évaluation et au "suivi" des actions.
- Offre de service. - Réponse à une demande.			

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R.-15/06/74)
(Mission 7- 15/06/74)

4.1.2 Explication du tableau II: relations entre la démarche de changement d'un organisme local et la Démarche d'AIDE de la Mission 7.

Une démarche d'AIDE s'inscrit toujours à l'intérieur d'une démarche de changement entreprise par le milieu.

Lorsque par le biais d'une offre de service ou en réponse à une demande, la Mission 7 s'introduit dans un milieu, elle s'insère à l'intérieur d'un processus de "prise en charge" fonctionnant à des stades plus ou moins avancés, intégrant plus ou moins partiellement l'ensemble des agents d'éducation du milieu, et couvrant des aspects plus ou moins limités de sujets reliés à l'activité éducative.

Dès le début d'une intervention dans le milieu, la Mission 7 s'engage donc dans une démarche appropriée au type d'intervention choisi, et aux conditions locales anticipées ou rencontrées.

Le type de démarche à suivre dépend en partie du sujet particulier sur lequel elle porte, exemple: contenus de formation et activité éducative, financement, matériel, transport, normes d'horaires et d'espaces, problèmes syndicaux, etc. Elle dépend aussi de l'attitude des interlocuteurs en présence, de la signification ou des implications que cet objet comporte pour eux. Chaque situation donnée, les personnes en cause, les traditions locales, etc. peuvent faire varier la démarche à suivre.

Selon ces différentes alternatives, l'aspect "externe" de la procédure suivie par la Mission 7 se décompose en quatre étapes: Prise de contact avec un milieu, aide au diagnostic, aide à la recherche de solutions, aide à l'évaluation et au "suivi" des actions.

4.1.2.1 "Prise de contact avec un milieu".

A ce moment, la Mission 7 offre ses services ou répond à une demande. Cette "prise de contact" avec le milieu, constitue une occasion favorable à la mise en commun des objectifs visés de part et d'autre, d'où possibilité de cerner déjà, à quelle étape de la "démarche d'AIDE d'un organisme au palier local" se situent les personnes concernées (Voir tableau II). Cette "prise de contact" s'effectue avec différentes catégories d'agents; - ces précisions sont apportées tout au long de la description des activités de la Mission 7 - elle prépare le terrain à l'étape suivante.

4.1.2.2 "Aide au diagnostic".

Les problèmes, ou tout simplement les préoccupations ou les inquiétudes d'ordre éducatif, que des agents d'un milieu donné reconnaissent comme tels, et identifient quant à leurs causes, deviennent matière à diagnostic. Ce diagnostic posé par les agents du milieu, en collaboration avec la Mission 7, sur leur propre situation éducative, revêt une importance capitale. Seule l'assurance d'une prise en charge initiale par le milieu et comportant l'implication des agents concernés, permet d'accéder à l'étape ultérieure.

4.1.2.3 "Aide à la recherche de solutions".

Suite au diagnostic collectif sur les problèmes communs d'un milieu, les agents cherchent des solutions à ces problèmes. Les solutions peuvent

avoir un caractère novateur, mais s'expriment différemment d'un endroit à un autre. Ce processus de "prise en charge assistée" dont le point de départ est un diagnostic local, débouche sur une sorte de "loi d'efficacité" que la Mission 7 énonce comme suit:

"Plus il y a un engagement réel de tous les paliers de la hiérarchie locale, plus les participants prennent conscience d'un besoin d'agir, et plus l'intervention de la Mission 7 produit des effets rapides et démultipliés au niveau même de l'Ecole".

4.1.2.4 "Aide à l'évaluation et au suivi des actions".

Les évaluations aux différentes étapes sont les indicateurs qui servent à assurer le "suivi".

En collaboration avec le milieu, la Mission 7 assure différentes formes de "suivi" dépendamment:

. des étapes franchies par le milieu;

. du degré d'implication des agents du milieu;

. de la fréquence et de l'impact des interventions de la Mission 7;

. du contenu des interventions;

. des ressources humaines et matérielles.

Pour la Mission 7, les conditions de "suivi" sont donc à repréciser à chaque action, et à chaque étape de la démarche entreprise avec le milieu.

4.2 Tableau III et description des relations entre le bureau régional du M.E.Q. à Rimouski et la Mission 7.

4.2.1 Tableau III

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DU BUREAU REGIONAL DU M.E.Q., A RIMOUSKI (région administrative no 1) ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DU BUREAU REGIONAL DE RIMOUSKI

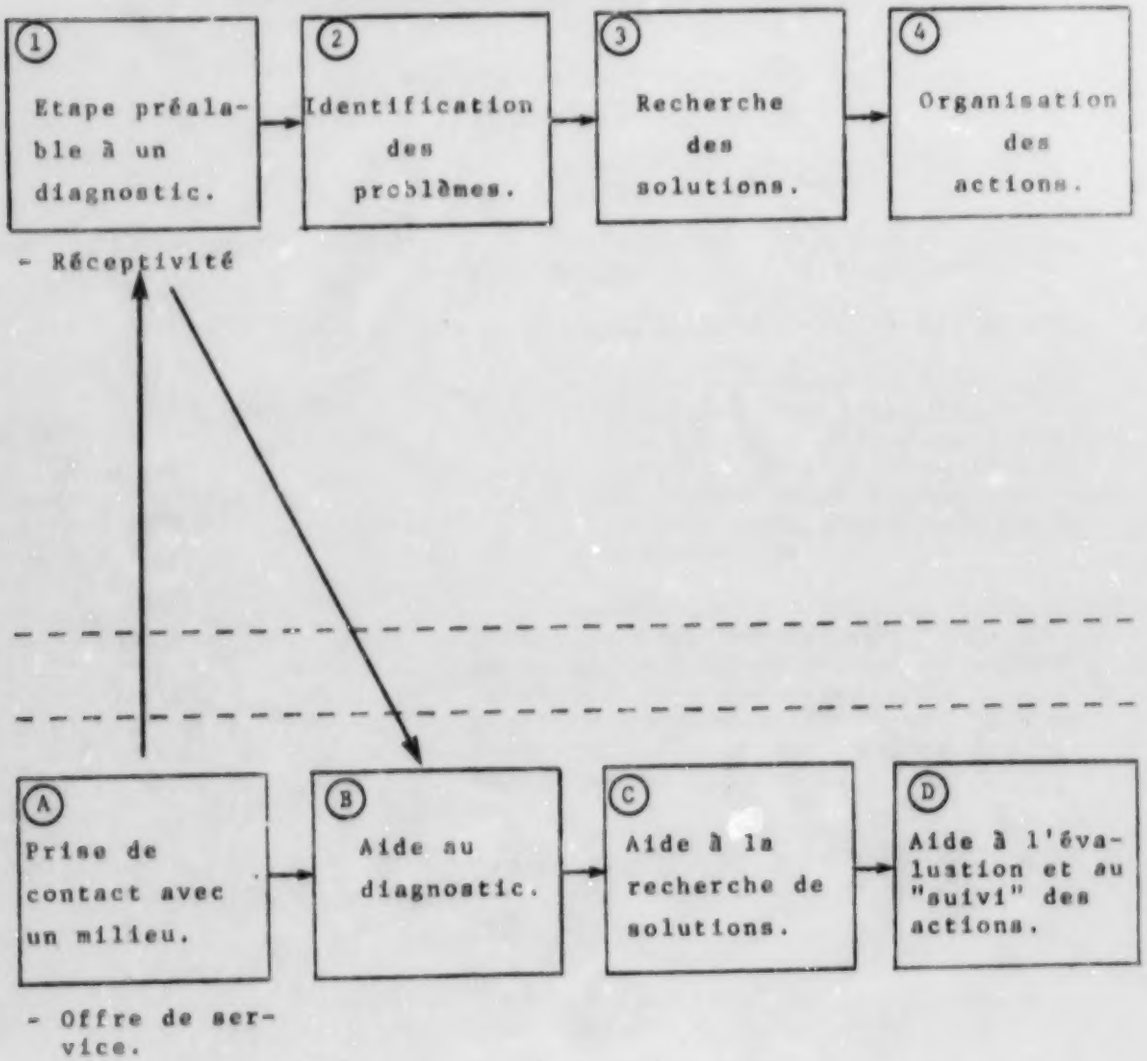

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R.-15/06/74)
(Mission 7 -15/06/74)

4.2.2 Description des relations B.R. ⟷ Mission 7.

4.2.2.1 "Prise de contact" de la Mission 7 avec le directeur du B.R.

La Mission 7 se présente et remet son rapport de janvier 1973.

La Mission 7 offre ses services à la Région I, pour l'année 1973-74.

Caractère de l'offre de service:

- aider à promouvoir l'activité éducative, en travaillant avec les agents d'éducation à différents paliers de responsabilité, selon leurs besoins et leurs projets dans l'application du Règlement no 7.

La Mission 7 s'informe des possibilités d'expérimenter une forme d'aide pédagogique dans la région et présente un projet "Session-Carrefour". Il s'agit d'un document élaboré par elle et permettant d'explorer tout aspect du Règlement no 7.

Le directeur du B.R. accepte l'offre de service et invite la Mission 7 à rencontrer tous les professionnels du B.R.

4.2.2.2 "Prise de contact" de la Mission 7 avec les professionnels du B.R.

La Mission 7 expose son mandat, son objectif d'aide dans la région et présente à nouveau son hypothèse de travail: "projet Session-Carrefour" pour vérifier si cela correspond aux attentes du milieu.

La rencontre de la Mission 7 avec les professionnels du B.R. n'a eu aucune suite.

4.2.2.3 Contact de la Mission 7 avec le directeur-adjoint du B.R. et les répondants des dossiers: "Organisation de l'enseignement" et "Affaires étudiantes".

Les membres du B.R. informent la Mission 7 de l'existence d'un regroupement des directeurs de l'enseignement et des directeurs des services aux étudiants des commissions scolaires régionales du territoire. Le groupe se nomme: Services Educatifs. Les rencontres (environ 6 fois l'an) sont animées par un répondant du B.R.

La Mission 7 demande de participer à une rencontre des Services Educatifs afin d'offrir ses services aux C.S.R. du territoire.

4.2.2.4 Première rencontre de la Mission 7 avec les Services Educatifs de la Région I.

La Mission 7 se présente et décrit son mandat d'aide pédagogique; elle offre ses services aux <u>C.S.R. du territoire</u>:

C.S.R. Baie-des-Chaleurs,
Bas St-Laurent,
Des Iles,
Gaspesia,
La Péninsule,
Vallée de la Matapédia,
Des Monts.

La Mission 7 expose son hypothèse de travail: "projet Session-Carrefour" à réaliser soit au niveau du territoire général ou au niveau de chaque C.S.R.

Les participants privilégient le plan d'action local plutôt que régional.

Certains participants des C.S.R. adhèrent à l'hypothèse de travail de la Mission 7, et s'engagent à préparer dans leurs C.S.R. respectives un projet de "Session-Carrefour" correspondant à leurs besoins. Ces projets sont orientés vers le B.R. ou la Mission 7.

Le B.R. favorise le contact de la Mission 7 avec les C.S.R., mais dû aux priorités déjà établies, ne signifie aucune certitude d'engagement.

4.2.2.5 Deuxième rencontre des Services Educatifs de la Région I avec la Mission 7.

Les C.S.R. mettent en commun leurs projets respectifs pour l'année 1973-74.

Trois C.S.R. font une demande d'aide à la Mission 7.

. La C.S.R. Des Monts

Le projet: Colloque
Le thème : les objectifs de la C.S.R. des Monts pour 1973-74.
Les dates: 1er et 2 décembre 1973.

. La C.S.R. de la Vallée de la Matapédia.

Le projet: Session-Carrefour
Le thème : L'Evaluation de l'impact de l'implantation du Règlement no 7 dans le milieu.
La date : Fin janvier, début février
Les participants: les agents d'éducation de niveau élémentaire et secondaire.

. La C.S.R. Des Iles.

Le projet possible: Session-Carrefour.
Le thème : L'Ecole, milieu de vie.
La participation de tous les agents.

Les trois C.S.R. entrent directement en contact avec la Mission 7 et en informent le B.R.

La Mission 7 entre dans un nouveau réseau de relations qui l'approche de l'école et de l'étudiant; i.e. "prise de contact" directe avec les C.S.R.

4.3 Tableau IV et description des relations entre la C.S.R. Des Monts et la Mission 7.

4.3.1 Tableau IV.

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. DES MONTS ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. DES MONTS.

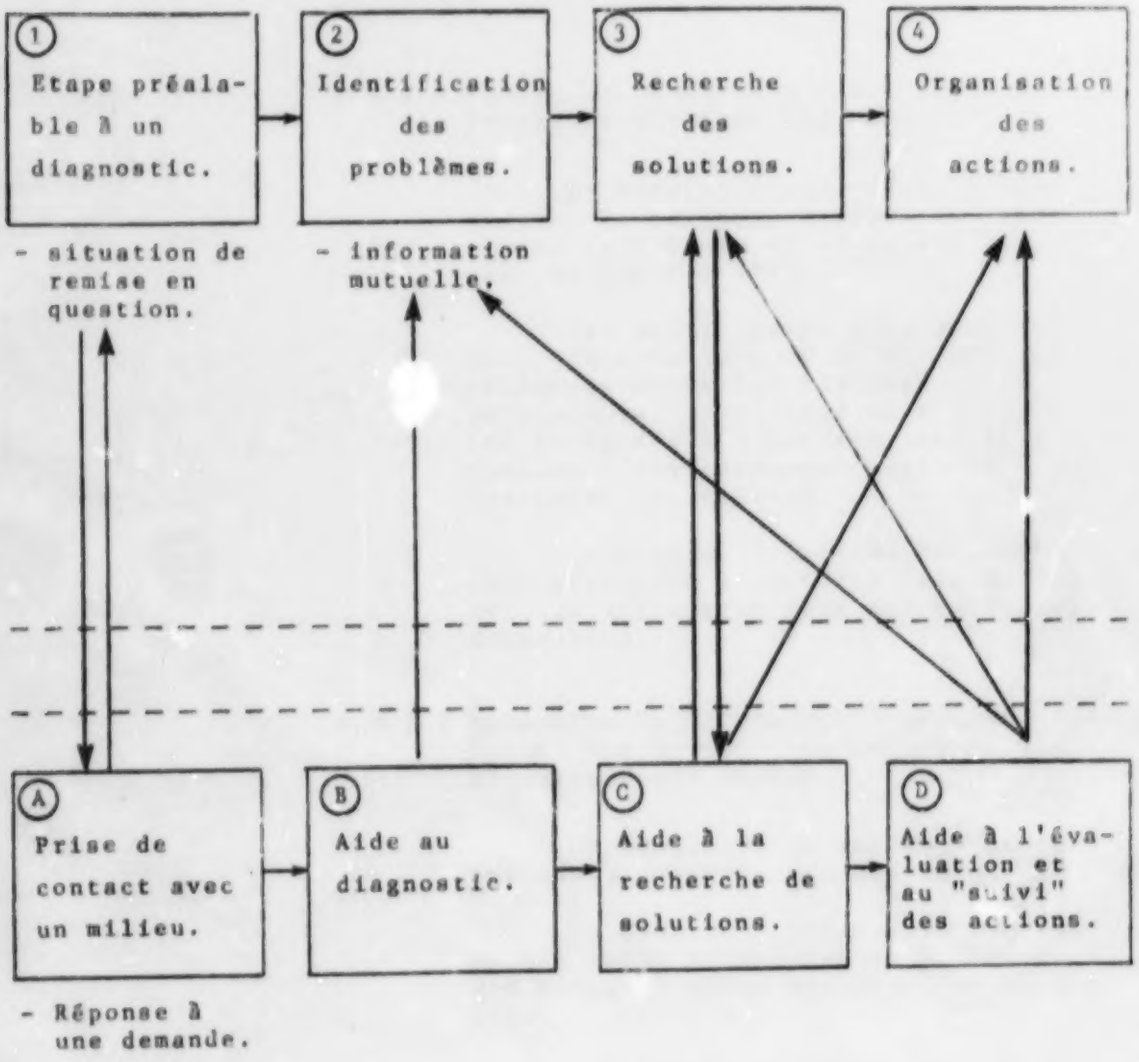

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R. -15/06/74)
(Mission 7 -15/06/74)

4.3.2 Description des Relations C.S.R. Des Monts ⟷ Mission 7.

4.3.2.1 Visite de la Mission 7 à l'école polyvalente Ste-Anne des Monts.

La Mission 7 rencontre la Direction et quelques membres du personnel de l'école et remet son rapport de janvier 1973.

Les participants échangent sur le contenu du rapport et sur les expériences nouvelles réalisées à la polyvalente: implantation d'activités intégrées à l'horaire, amélioration de l'environnement scolaire (encadrement des élèves).

La Mission 7 informe de sa visite prochaine à la C.S.R. Des Monts, afin de définir un mode précis de collaboration.

4.3.2.2 Rencontre de la Mission 7 avec la C.S.R. Des Monts: les cadres et les principaux des écoles.

La Mission 7 se présente et remet son rapport de janvier 1973.

La Mission 7 informe de sa visite à l'école secondaire de Ste-Anne des Monts et offre ses services au milieu.

Les Cadres scolaires et les principaux des écoles demandent à la Mission 7, une aide pédagogique dans l'élaboration d'un projet visant à améliorer l'acte éducatif: fixation d'objectifs, moyens à inventorier, etc.

La Mission 7 accepte la demande et s'engage à travailler au projet.

4.3.2.3 Rencontre de la Mission 7 avec des représentants des Cadres scolaires et des principaux des écoles, en vue de planifier le colloque.

La Mission 7 interroge les représentants pour connaître les besoins réels du milieu. Elle insiste sur la participation des Comités locaux et régionaux de Consultation de la C.S.R.

Les représentants certifient répondre aux besoins en réalisant le colloque sur la "Programmation par objectifs". Ce thème implique la pédagogie, l'administration et le "Comment vivre à l'école".

Le colloque est fixé au 1er et 2 décembre 1973.

Le colloque regroupe les Cadres scolaires, les principaux, les chefs de groupes, les professionnels non-enseignants, la Mission 7, le B.R. de Rimouski, et des observateurs de la Direction Générale de la Planification, du Service des Bureaux Régionaux et des différents services de la D.G.E.E.S.

Les représentants et la Mission 7 préparent le plan du colloque et se partagent les tâches.

Le Comité d'organisation (formé de divers représentants de la C.S.R.) s'occupe des aspects techniques et matériels.

La Mission 7 recrute les moniteurs spécialisés dans "l'apprentissage par objectifs", tient des réunions avec eux et maintient la communication avec le B.R. et la C.S.R.

La Mission 7 prépare la documentation nécessaire au colloque ainsi que la grille d'évaluation.

4.3.2.4 La Mission 7 participe au colloque et à son évaluation.

La Mission 7 collige les rapports des participants, des moniteurs, des observateurs et rédige ses commentaires sur le colloque.

Les Cadres scolaires colligent les rapports des divers ateliers, et font connaître à la Mission 7 les premiers impacts du colloque dans le milieu tels: des initiatives d'ordre pédagogique, tant au niveau de l'acte éducatif qu'au niveau de la formation du personnel enseignant et non-enseignant.

Les communications sont régulières entre la C.S.R. Des Monts et la Mission 7.

4.4 Tableau V et description des relations entre la C.S.R. Des Iles et la Mission 7.

4.4.1 Tableau V

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. DES ILES ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. DES ILES

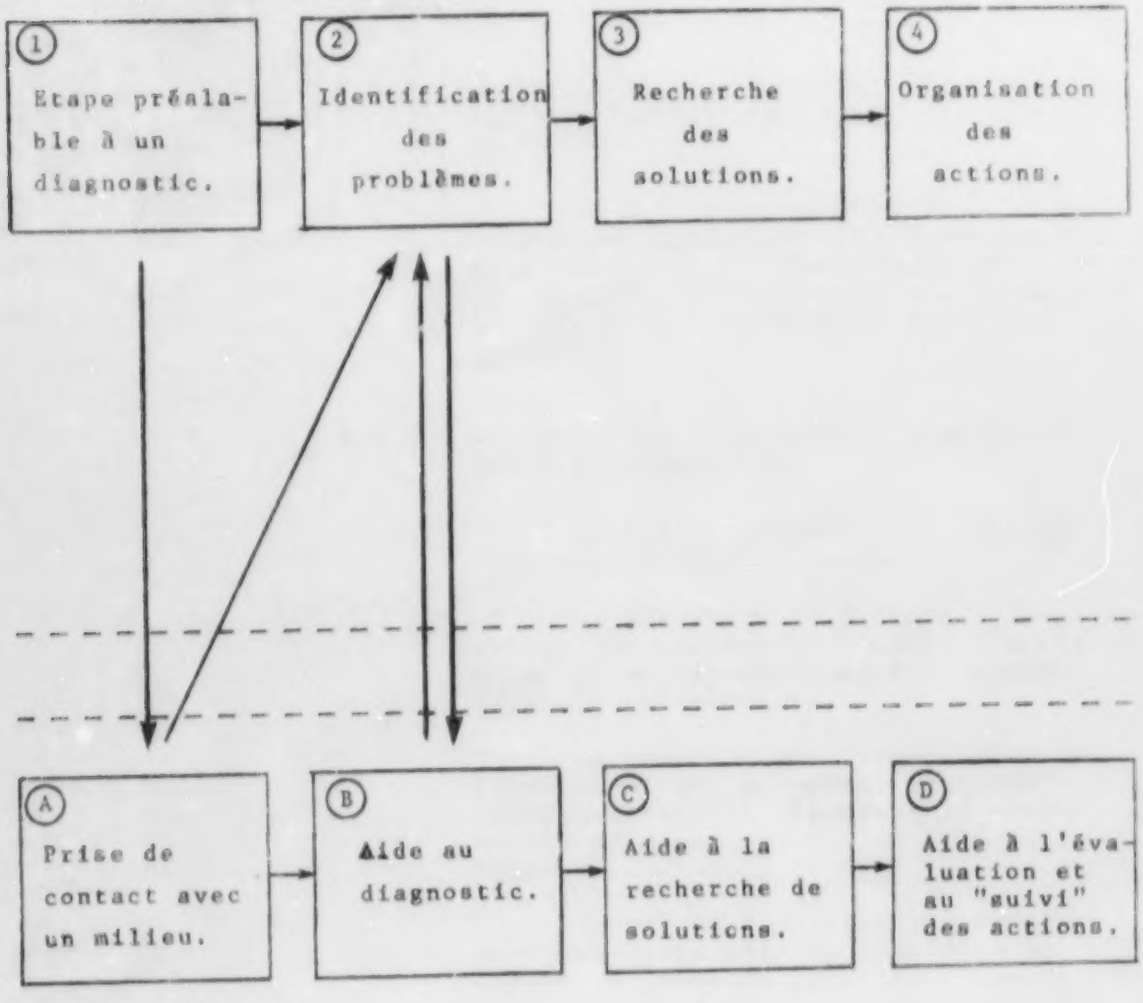

- Réponse à une demande.

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R., -15/06/74)
(Mission 7 -15/06/74)

4.4.2 Description des Relations C.S.R. Des Iles ⟷ Mission 7.

4.4.2.1 Communication du directeur des Services aux Etudiants de la C.S.R. avec la Mission 7.

Le directeur du Service de l'Enseignement demande l'aide de la Mission dans un projet de "Session-Carrefour" et convoque une rencontre aux Iles-de-la-Madeleine. La Mission 7 accepte la demande.

4.4.2.2 Rencontre de la Mission 7 à la Polyvalente de Lavernière.

Le D.S.E. présente les caractéristiques du milieu scolaire.

La Direction de l'Ecole polyvalente, les membres du Conseil d'école ainsi qu'un répondant du B.R. participent à la rencontre.

Le besoin d'une "Session-Carrefour" n'est pas ressenti; seulement 3/103 professeurs répondent au sondage effectué en regard d'un thème à proposer.

Devant ce fait, les participants décident quand même de planifier un projet de "Session-Carrefour" sur "l'Ecole humanisante", (au niveau secondaire), pour les 21 et 22 mars 1974; ils insistent pour que le Comité d'organisation informe et consulte tous les agents d'éducation des Iles, sur ces sujets.

La Mission 7 propose au D.S.E. un schéma d'opération pour faciliter l'organisation de la session et accepte de participer à la session.

4.4.2.3 Communication de la Mission 7 avec le D.S.E. de la C.S.R., pour connaître les résultats de la consultation.

Le D.S.E. informe la Mission 7 que, suite au sondage, les agents d'éducation des îles, sont en accord avec la tenur de la ression et le thème proposé mais demandent que sa réalisation soit reportée à septembre 1974.

Le D.S.E. réserve les services de la Mission 7 pour cette période.

La Mission 7 s'engage à collaborer à la réalisation du projet prévu pour septembre.

4.5 Tableau VI et description des relations entre la C.S.R. De La Péninsule et la Mission 7.

4.5.1 Tableau VI

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. DE LA PENINSULE ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. DE LA PENINSULE.

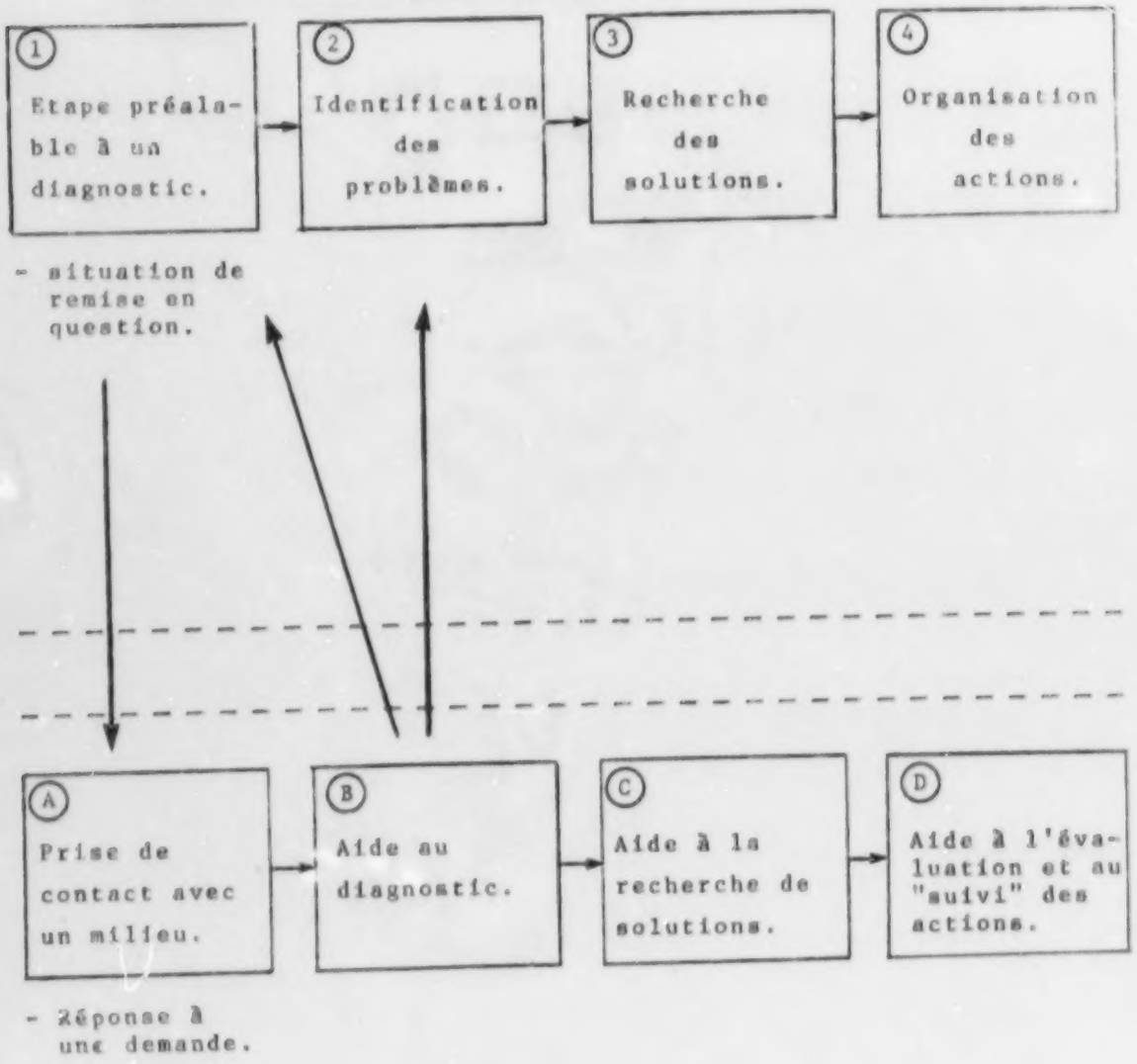

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R. - 15/06/74)
(Mission 7 - 15/06/74)

4.5.2 Description des Relations C.S.R. De La Péninsule ⟷ Mission 7.

4.5.2.1 Communication du Directeur des Services aux Etudiants de la C.S.R. De La Péninsule avec la Mission 7.

Le D.S.E. demande l'aide de la Mission 7 pour dresser l'inventaire des besoins du milieu.

Le D.S.E. convoque la Mission 7 à une rencontre pour discuter les points suivants:

Activités étudiantes - vs - pédagogie.

Application du Règlement no 7.

4.5.2.2 Rencontre de la Mission 7 avec la C.S.R. De La Péninsule, en réponse à la demande d'aide.

Les participants sont les Cadres scolaires et les directeurs-adjoints à la Vie Etudiante des écoles de la C.S.R.

Le directeur de l'enseignement présente les activités de son Service.

Les directeurs-adjoints expriment à tour de rôle les situations vécues en Vie Etudiante à la C.S.R.

La Mission 7 répond aux questions relatives au Règlement no 7, et invite les participants à consulter leur milieu sur les besoins, les problèmes spécifiques à la C.S.R., afin de chercher des solutions adaptées et d'entreprendre des actions concertées.

La Mission 7 fait connaître quelques initiatives vécues au Québec en regard de l'activité éducative.

La Mission 7 informe la C.S.R. qu'elle tient à rester en communication avec elle.

4.6 Tableau VII et description des relations entre la C.S.R. Vallée de la Matapédia et la Mission 7.

4.6.1 Tableau VII

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. VALLEE DE LA MATAPEDIA ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE LA C.S.R. VALLEE DE LA MATAPEDIA.

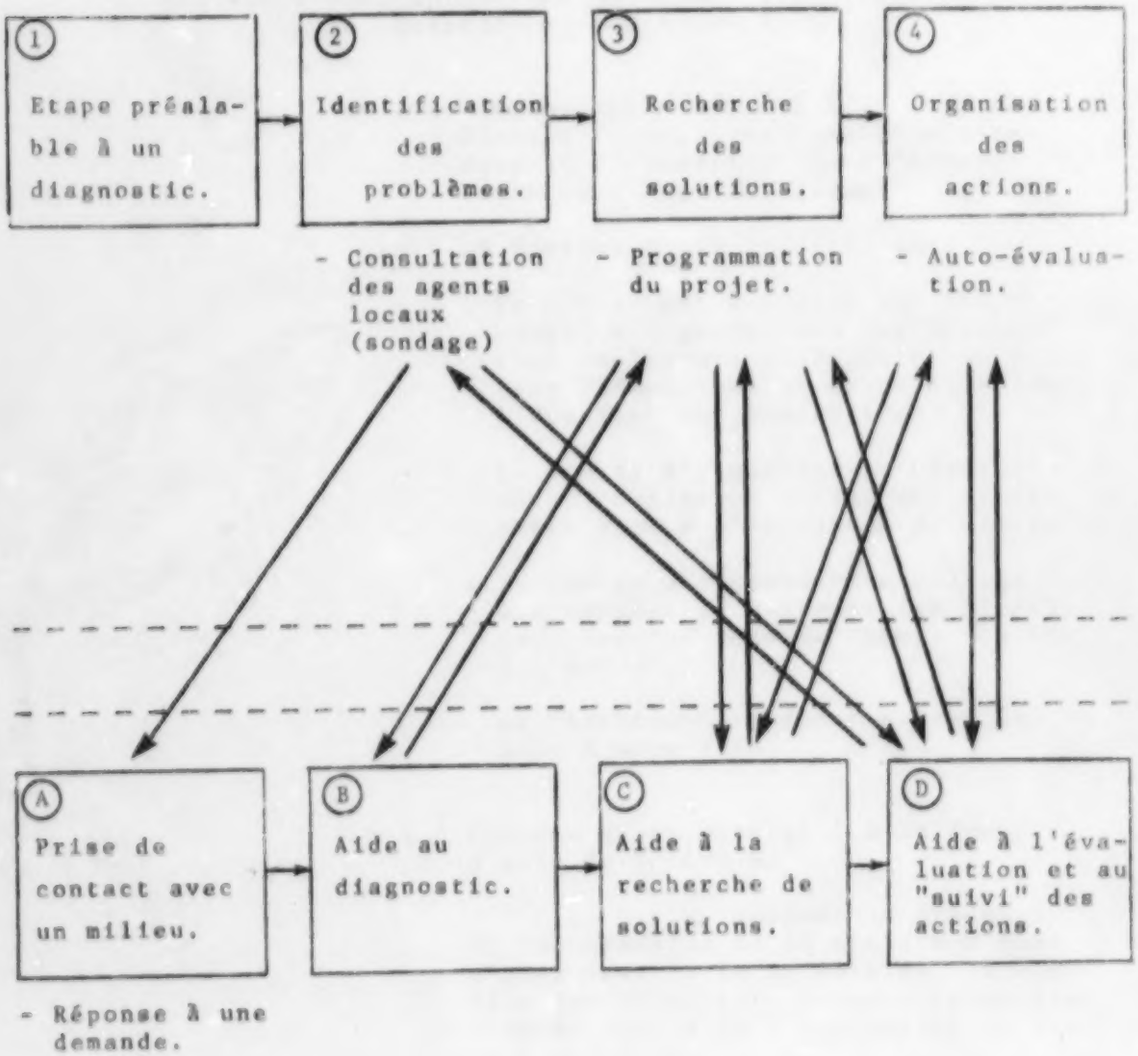

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R. - 15/06/74)

(Mission 7 - 15/06/74)

4.6.2 Description des Relations C.S.R. Vallée de la Matapédia ⟷ Mission 7.

4.6.2.1 Communication de la C.S.R. avec la Mission 7, pour une demande d'aide dans la réalisation d'une "Session-Carrefour" dans le milieu.

La Mission 7 est informée que:

. La C.S.R. met sur pied son propre Comité d'organisation représentant tous les agents d'éducation de niveau élémentaire et secondaire (de l'étudiant au commissaire).

. Le Comité d'organisation réalise une consultation auprès des différents agents d'éducation du milieu.

. Le Comité d'organisation collige les données et regroupe les principaux besoins sous le thème: "La Vie à l'Ecole".

. La "Session-Carrefour" a lieu les 8 et 9 mars 1974.

4.6.2.2 Réponse de la Mission 7 à la demande d'aide de la C.S.R.

La C.S.R. demande la présence et les conseils de la Mission 7 dans l'organisation de la session, la fixation des objectifs, l'opérationnalisation du projet et l'évaluation en fonction du "suivi".

La Mission 7 participe à toutes les réunions du Comité d'organisation et à la rencontre des animateurs. Elle interroge, partage des expériences et agit en agent provocateur et comme équipe-ressource dans la planification du projet.

4.6.2.3 La Mission 7 participe à la Session-Carrefour et à l'évaluation.

Les participants des différents ateliers de la session présentent plusieurs recommandations à acheminer à la C.S.R. et au ministère de l'Education.

Un Comité spécial est mis en place pour assurer le "suivi" et le cheminement des recommandations. Ce Comité se compose de représentants des différents agents d'éducation du milieu (de l'étudiant au commissaire).

La Mission 7 et la C.S.R. restent en communication en vue d'une éventuelle collaboration.

4.7 Tableau VIII et description des relations entre le bureau régional du M.E.Q. à Trois-Rivières et la Mission 7.

4.7.1 Tableau VIII

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DU BUREAU REGIONAL DU M.E.Q. A TROIS-RIVIERES (région administrative no 4) ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DU BUREAU REGIONAL DE TROIS-RIVIERES.

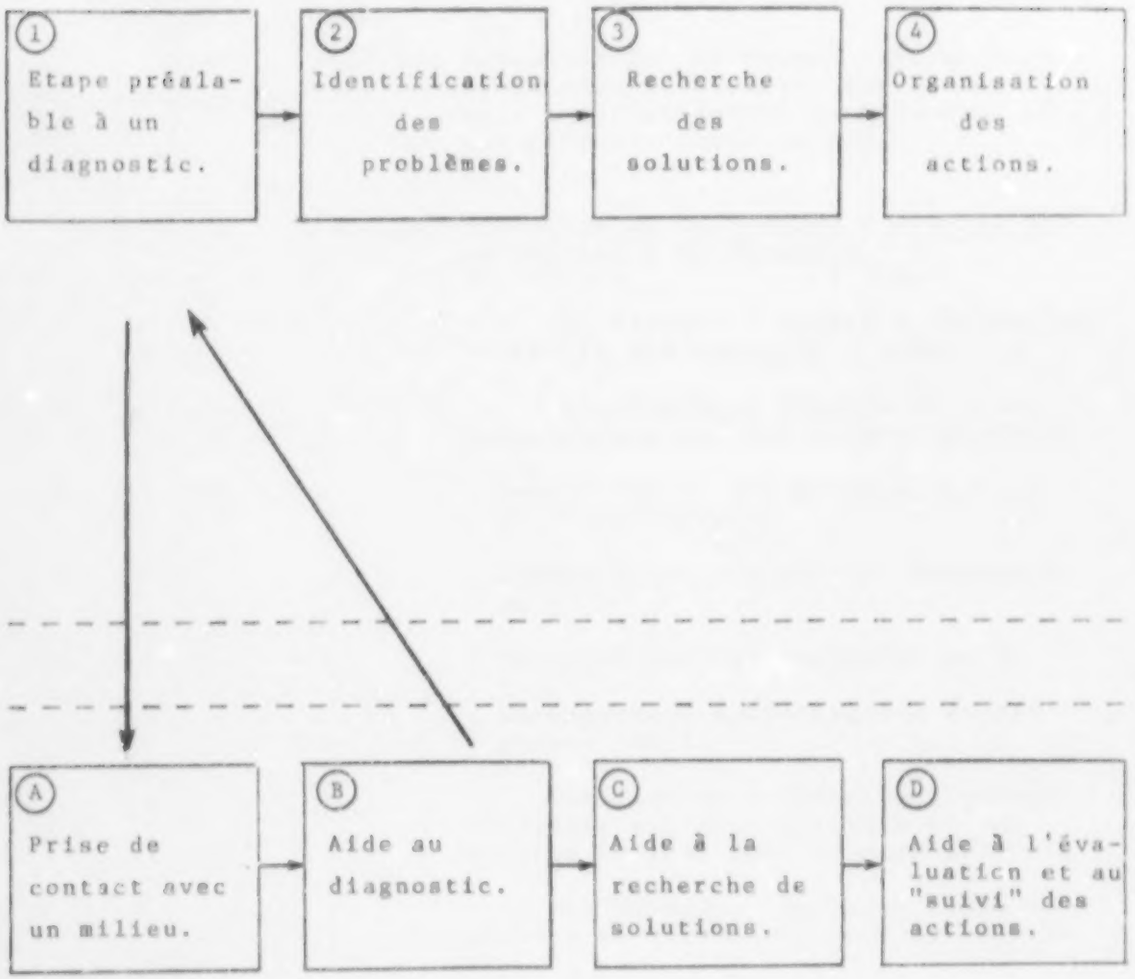

- Réponse à une demande

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R. - 15/06/74)
(Mission 7 - 15/06/74)

4.7.2 Description des Relations B.R. ⟷ Mission 7.

4.7.2.1 Communication du Bureau régional avec la Mission 7, pour une demande de séance d'information sur le Règlement no 7, aux professionnels du B.R.

4.7.2.2 Rencontre de la Mission 7 avec le B.R. en réponse à la demande.

La Mission 7 présente son mandat et décrit son objectif d'aide.

La Mission 7 échange avec les participants sur les points suivants:

. Conception de l'individualisation de l'enseignement.

. Organisation scolaire et Règlement no 7.

. Vie Etudiante et Règlement no 7.

. Enseignement professionnel et Règlement no 7.

La Mission 7 interroge les participants sur les priorités et les projets du B.R. pour l'année 1973-74.

La Mission 7 fait une offre de service au niveau des besoins ressentis.

Le Directeur du B.R. répond à l'offre de la Mission 7, en fixant une rencontre des répondants de dossiers intéressés à s'y engager.

4.7.2.3 Communication du B.R. avec la Mission 7 où est signifié que les services de la Mission 7 sont requis plus au plan local que régional, pour l'année 1973-74.

4.7.2.4 Demande d'aide du B.R. à la Mission 7 pour la C.S.R. des Vieilles-Forges.

4.7.2.5 Acceptation de la demande par la Mission 7 et rencontre avec les Cadres et les principaux des écoles de la C.S.R.

La Mission 7 échange avec les participants sur les points suivants:

- possibilité d'aménagement plus souple des horaires;
- possibilité pour la Mission 7 de faire des interventions directement dans une école;
- nouveau projet d'horaire à la C.S.R. (la Mission 7 demande d'acheminer le projet au Service d'organisation scolaire de la D.G.E.E.S.);
- difficulté dans la continuité de l'élémentaire au secondaire.

Le Principal de l'Ecole secondaire polyvalente du Cap-de-la-Madeleine informe la Mission 7, d'une présentation de projet spécial pour janvier 1974.

4.7.2.6 Communication de la Mission 7 avec le principal de l'école secondaire du Cap-de-la-Madeleine; celui-ci reporte son projet à un temps indéfini.

La Mission 7 maintient son offre de service.

4.8 Tableau IX et description des relations entre le bureau régional du M.E.Q., à Rouyn-Noranda et la Mission 7.

4.8.1 Tableau IX

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DU BUREAU REGIONAL DU M.E.Q. A ROUYN-NORANDA (région administrative no 8) ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DU BUREAU REGIONAL DE ROUYN-NORANDA

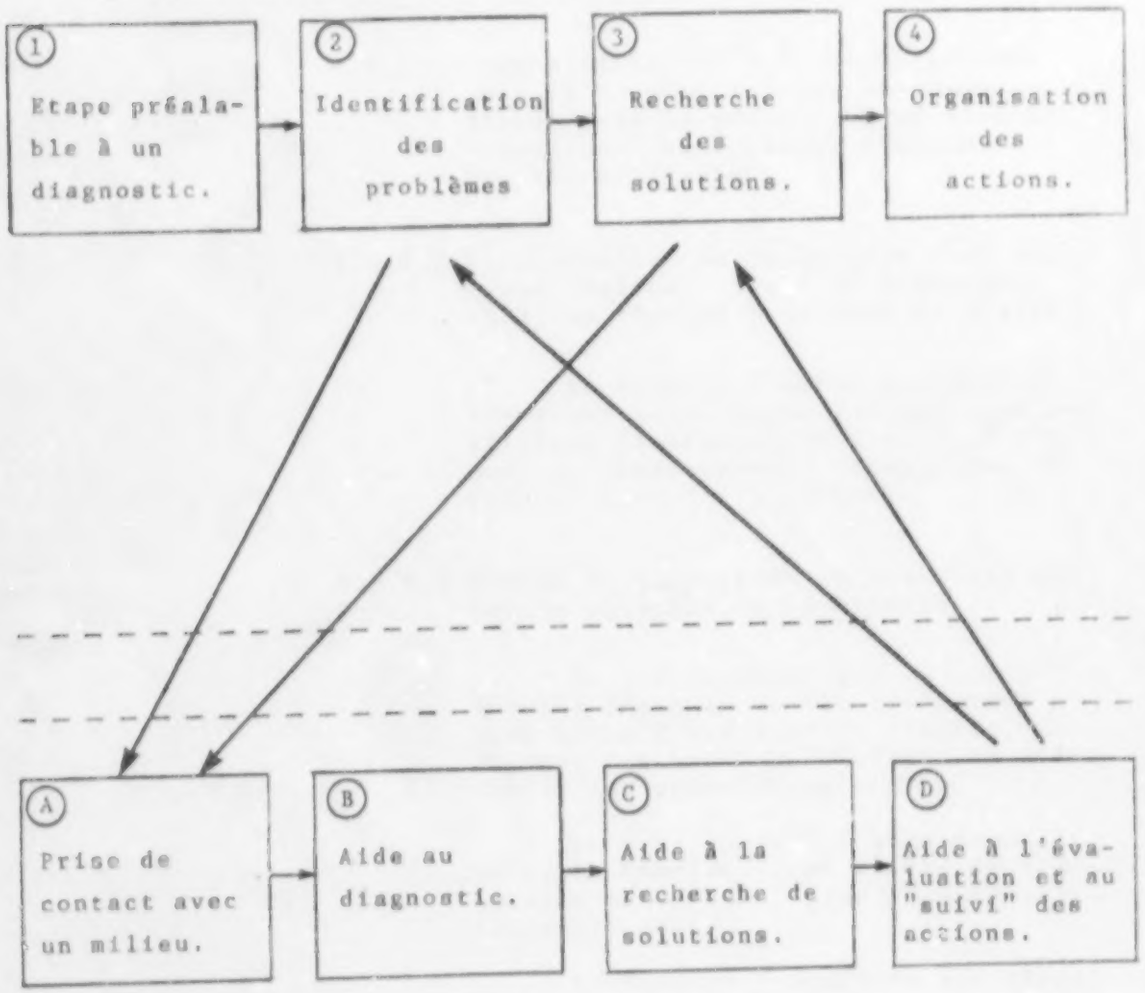

- Réponse à une demande.

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R. - 15/06/74)
(Mission 7 - 15/06/74)

4.8.2 Description des Relations B.R. ⟷ Mission 7.

4.8.2.1 Communication du B.R. du Nord-Ouest avec la Mission 7, pour une demande d'aide dans la participation et l'évaluation d'un colloque régional sur "la Vie Etudiante".

4.8.2.2 Participation de la Mission 7 au colloque régional, les 7 et 8 décembre 1973, en réponse à la demande d'aide.

La Mission 7 donne ses observations sur le colloque au répondant des Affaires Etudiantes du B.R. et à l'Agent de développement pédagogique en animation de Vie Etudiante.

4.8.2.3 Remise du Rapport du colloque par le Bureau régional, à la Mission 7.

Le B.R. informe que le C.R.V.E. (Comité Régional de Vie Etudiante) a pour tâche d'analyser le rapport, de dégager les besoins du milieu et d'établir des priorités d'action.

Le B.R. demande l'aide éventuelle de la Mission 7, au niveau de l'élaboration de stratégies d'action, en septembre 1974.

La Mission 7 confirme ses disponibilités à la région.

4.9 Tableau X et description des relations entre l'école polyvalente Chanoine Beaudet de la C.S.R. du Grand-Portage et la Mission 7.

4.9.1 Tableau X

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE L'ECOLE POLYVALENTE CHANOINE BEAUDET ET LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE L'ECOLE POLYVALENTE CHANOINE BEAUDET.

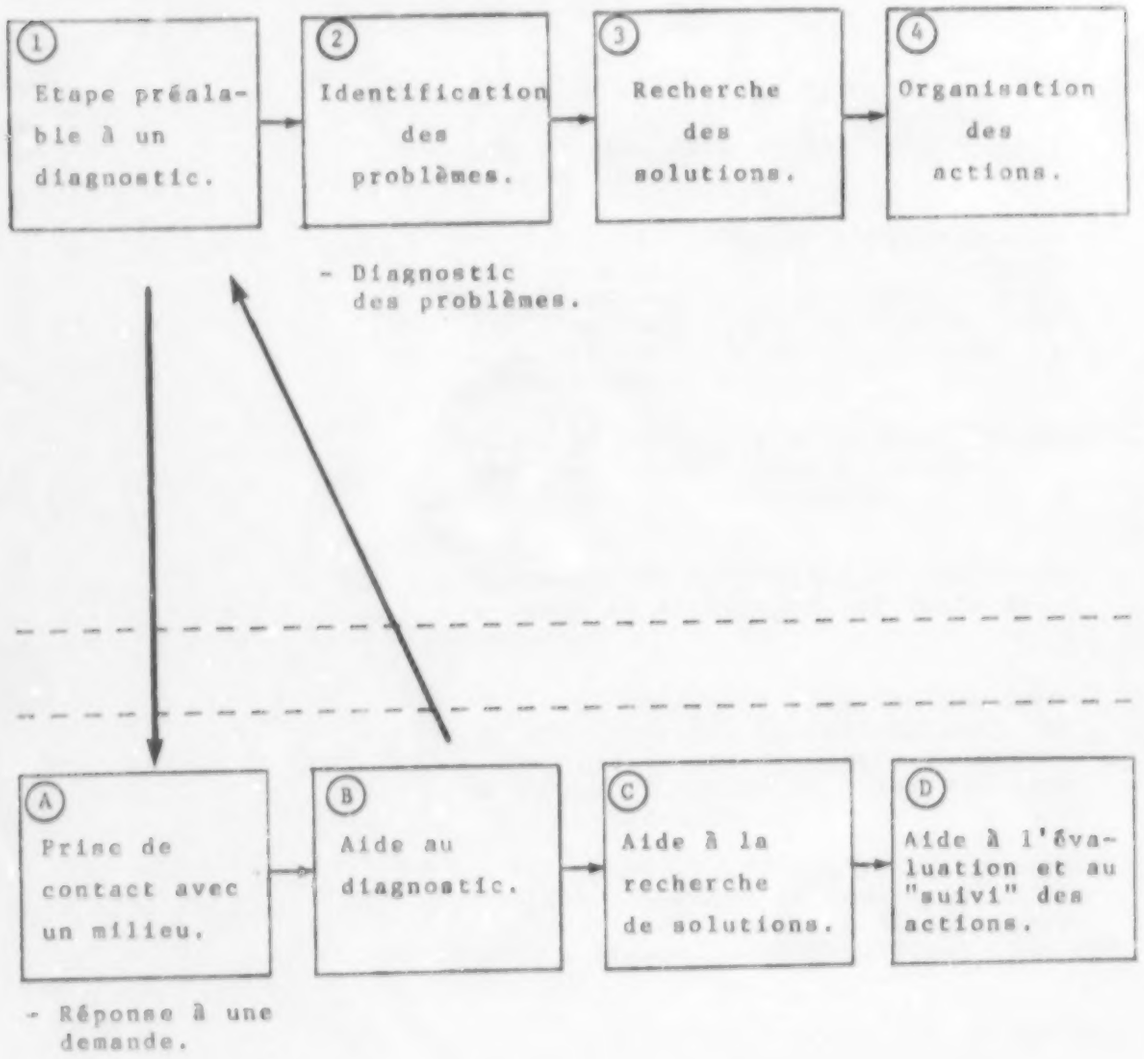

LA DEMARCHE D'AIDE DE LA MISSION 7.

(M.H., V.R. - 15/06/74)
(Mission 7 - 15/06/74)

4.9.2 Description des relations Ecole polyvalente Chanoine-Beaudet ⟷ Mission 7.

4.9.2.1 Prise de contact de la Mission 7 avec l'école polyvalente Chanoine Beaudet, suite à une demande faite par l'école à la D.G.E.E.S.

La Direction de l'école demande à la Mission 7, des informations sur l'apprentissage par objectifs et une aide dans l'organisation de journées d'étude sur le sujet, pour les professeurs.

La Mission 7 propose une rencontre avec la Direction de l'école et une équipe de professeurs.

4.9.2.2 Rencontre de la Mission 7 avec la Direction de l'école et les chefs de groupes.

La Mission 7 présente son mandat et ses objectifs et échange avec les participants sur la nature de leurs besoins, en regard de "l'apprentissage par objectifs".

La Mission 7 invite les participants à consulter le personnel de l'école, afin de connaître leurs besoins et les sujets pertinents à ces journées d'étude.

La Mission 7 offre ses disponibilités pour une étape ultérieure.

4.9.2.3 Communication de la Direction de l'école avec la Mission 7.

La Direction de l'école demande à la Mission 7:

. une liste de spécialistes habilités à donner de l'information sur "l'apprentissage par objectifs" à l'occasion de journées d'étude, pour le personnel;

. une liste d'écoles dans la région 3, où se réalisent diverses expériences en regard de ce thème.

La Mission 7 communique les informations demandées par l'école.

5. Réflexions et Prospectives suite aux activités et aux rôles d'AIDE de la Mission 7.

Dans le bilan de l'année 1973-74, l'investissement de la Mission 7, dans l'Activité d'Aide au milieu, correspond à environ 58% de l'utilisation de son temps.

5.1 Quelques jalons de réflexions.

Devant cette situation de fait, la Mission / soumet quelques jalons de réflexions relatifs à sa stratégie de présentation, d'action et d'opération dans les différents milieux.

La démarche entreprise pour rejoindre le niveau de l'école est trop longue (B.R., professionnels, Services Educatifs, C.S.R., Ecole). Le principe "de multiplicateurs des multiplicateurs" prévu est-il rentable?

La Mission 7, compte tenu de son peu d'effectifs, de la grandeur du territoire à couvrir et des énergies humaines à déployer, remarque qu'elle aurait dû poser des exigences de base dans son offre de service, à savoir:

- faire préciser par le milieu ses besoins réels, et ce face à tous les paliers;
- s'assurer de la correspondance des besoins de l'école avec ceux identifiés par les C.S.R. et/ou le B.R.;
- connaître la possibilité réelle du milieu de poursuivre l'action entreprise.

La Mission 7 constate qu'elle a préparé une hypothèse de travail uniquement en regard de son objectif d'aide; ce qui eut pour effet d'orienter certains milieux davantage sur la réalisation d'une "Session-Carrefour" que sur un type d'activité axé sur leurs besoins réels (manque de clarté dans la présentation du rôle d'Aide au milieu).

La Mission 7 reconnaît, dans certains cas, avoir pris beaucoup de responsabilités à la place des agents du milieu.

La Mission 7 identifie l'efficacité de sa démarche d'Aide, dans les milieux où les besoins furent exprimés par chacun des agents (consultation), qui se sont impliqués dans la démarche de changement: "identification du problème", "recherche de solutions", "action" et "suivi".

La Mission 7 identifie mieux l'efficacité de sa démarche d'Aide, là où elle a davantage joué le rôle d'équipe-conseil, d'équipe-ressource, etc.

5.2 Certaines prospectives.

Suite à ces réflexions, la Mission 7 entrevoit certaines prospectives en regard de son Activité d'Aide au milieu.

La Mission 7 devrait se préoccuper davantage de rejoindre le niveau de l'école; le bureau régional deviendrait pour elle une source d'information, un relai de communication.

La Mission devrait préparer quelques hypothèses de stratégie d'intervention relativement aux rôles qu'elle veut jouer dans le milieu, afin de s'offrir des services plus diversifiés et correspondant davantage aux besoins du milieu. Ex: outils pour sondage, grille d'évaluation, etc.

La Mission 7 devrait se rendre plus réceptive aux besoins exprimés par les milieux, prendre le temps de bien identifier les problèmes avant de répondre à la demande d'aide, peu importe l'étape de la démarche de changement.

La Mission 7 devrait davantage s'insérer dans l'action du milieu et moins agir à sa place.

La Mission 7 pourrait favoriser davantage les contacts avec les milieux plus éloignés en établissant des démarches intermédiaires (correspondance, téléphone, etc.), et en faisant circuler des documents d'information dans ces milieux.

6. Activités de REPERAGE et de COMMUNICATION d'expériences novatrices par la Mission 7.

Dans une perspective ensembliste quant à l'acte éducatif, les membres de la Mission 7 se préoccupent de repérer, d'identifier des innovations vécues en milieu secondaire et de communiquer aux agents d'éducation, certaines de ces expériences.

La démarche d'identification de l'expérience novatrice par la Mission 7 s'insère à l'intérieur d'un processus de changement au niveau de l'école. Par la démarche d'identification, la Mission 7 désire connaître la genèse et le déroulement de l'innovation:

"étape préalable à une innovation",

"conceptualisation du projet",

"réalisation du projet",

"évaluation, relance ou suite".

A cette fin, l'action de la Mission 7 se subdivise en quatre étapes:

"prise de contact avec l'école",

"connaissance de l'expérience",

"synthèse des forces positives et des limites",

"suite de l'expérience".

6.1.1 Présentation du tableau XI: Relations entre la démarche de changement de l'école et la démarche d'IDENTIFICATION D'EXPERIENCES NOVATRICES par la Mission 7.

Le tableau XI figurant à la page suivante illustre les possibilités de relations entre l'école et la Mission 7:

Tableau XI

RELATIONS ENTRE LA DEMARCHE DE CHANGEMENT DE L'ECOLE ET LA DEMARCHE D'IDENTIFICATION DE LA MISSION 7.

LA DEMARCHE D'UN ORGANISME AU PALIER LOCAL (ECOLE).

① ETAPE préalable à une innovation.	② Conceptualisation du projet.	③ Réalisation du projet.	④ Evaluation et relance (ou suite).
- Réflexion - Animation.	- Objectifs - Répartition des rôles et des tâches. - Calendrier d'opération.	- Stratégie, suivie - Participation des agents.	

Ⓐ Prise de contact avec l'école.	Ⓑ Connaissance de l'expérience	Ⓒ Synthèse des forces positives et des limites.	Ⓓ Suite.
- Demande de la Mission 7. - Offre à la Mission 7 - Information préalable.	- Visites de l'école. - Cueillette de données.	- Evaluation en cours d'étape. - Rapport de la visite.	- Rencontre ultérieure. - Prospectives.

LA DEMARCHE D'IDENTIFICATION DE L'EXPERIENCE PAR LA MISSION 7.

(Mission 7 - 15/06/74)

6.1 Relations entre la démarche de changement de l'école et la démarche d'IDENTIFICATION D'EXPERIENCES NOVATRICES par la Mission 7.

6.1.2 Explication du tableau XI: Relations entre la démarche de changement de l'école et la démarche d'IDENTIFICATION D'EXPERIENCES NOVATRICES par la Mission 7.

Les 4 étapes que la Mission 7 a suivies dans son action "d'identification et de repérage d'expérience" sont les suivantes:

6.1.2.1 "Prise de contact avec l'école".

La prise de contact avec l'école est généralement le fruit d'une demande faite par la Mission 7; cependant, à l'occasion, des rencontres informelles nous valent des invitations du milieu. De différentes sources, des informations lui parviennent sur une activité éducative innovatrice; la Mission 7 entre alors en communication avec les autorités de l'école pour vérifier l'authenticité du projet, et fixer la date d'une rencontre possible avec des agents d'éducation de cette école.

6.1.2.2 "Connaissance de l'expérience".

La seconde étape, "la connaissance de l'expérience", nous situe au coeur de l'activité éducative nouvelle; l'équipe dialogue avec des initiateurs, des agents impliqués dans le vécu du projet (direction, enseignants, étudiants...). Elle visite l'école, recueille le plus d'informations possibles, orales et écrites, sur ce type d'innovation. Généralement, la Mission 7 fait des commentaires sur l'expérience en cours, fait part de ses interrogations ou livre quelques réflexions.

6.1.2.3 "Synthèse des forces positives et des limites".

Cette troisième étape de la démarche de la Mission 7 est plutôt une évaluation en cours d'étape. À son retour, elle procède à une mise en commun de l'information: historique de l'innovation, objectifs poursuivis, réflexions des acteurs, actions, coordination et évaluation en cours d'expérience.

Dans un rapport, la Mission 7 consigne les forces positives ainsi que les limites de l'expérience.

6.1.2.4 "Suite de l'expérience".

Dans la perspective d'une suite ou d'une relance de l'expérience, la Mission 7 propose à l'école: soit une rencontre ultérieure, soit des compléments d'information, soit des ressources possibles, soit des éléments de réflexion.

6.2 Description des expériences novatrices identifiées par la Mission 7.

De la philosophie sous-jacente au Règlement no 7 et du mandat qui en découle, à savoir:

> "Le Règlement se veut un cadre souple qui laisse une large part à la créativité et à l'innovation au niveau de la commission scolaire, de l'école et de la classe" (1).

la Mission 7 s'appuie sur deux critères principaux pour sélectionner des expériences:

. les innovations s'insèrent dans le cadre d'une véritable réforme de l'acte éducatif;

. les innovations sont vécues en milieu étudiant, à l'école.

Les sept (7) parties suivantes décrivent schématiquement et chronologiquement chacune des innovations des écoles visitées.

6.2.1 Description des relations dans la démarche de changement de l'école polyvalente Georges Vanier (C.S.R. de Duvernay) et la démarche d'identification de l'expérience par la Mission 7.

Mis au courant de façon fortuite d'une expérience pédagogique à l'école polyvalente Georges Vanier, la Mission 7 demande et obtient l'accès à cette institution mixte de 1600 élèves et 1ère à IVe secondaires du cours général.

6.2.1.1 Prise de contact avec l'école.

La Mission 7 dialogue avec le principal de l'école durant l'avant-midi; l'adjoint au Service personnel

---

(1) Règlement no 7, 27 avril 1971, page 4, 2e paragraphe.

aux étudiants se joint un groupe qui continue l'échange. En compagnie du principal, la Mission 7 visite l'école en fonctionnement dans l'après-midi.

6.2.1.2 Historique de l'expérience.

Trois ans avant le début de cette expérience, il existe chez le personnel différentes écoles de pensée: l'une prône une philosophie administrative de l'école, une autre, un programme d'activités intégrées pour l'étudiant.

Certains enseignants suivent des cours à l'Université du Québec, soit en animation, soit en apprentissage par objectifs; ils apportent des sujets à réflexion dans leur école.

Cette équipe d'éducateurs se prépare à entrer dans une école nouvelle en septembre 1973. Les projets ne manquent pas et des réalisations s'amorcent; ainsi, un projet d'aires ouvertes est présenté mais refusé, on essaie un horaire modulaire flexible avec un groupe restreint, pendant un certain temps.

L'horaire de l'élève est passé au bistouri afin de devenir plus personnel et moins informatisé.

Durant l'année 1972-73 (et même l'été 1973) des agents d'éducation travaillent fébrilement à la rédaction des "modules d'apprentissages" qui deviennent les axes de développement du nouveau système.

. les informations techniques;

. les objectifs de module;

. les activités et les moyens suggérés;

. l'auto-évaluation de l'étudiant;

. l'évaluation du professeur-spécialiste.

L'étudiant passe au module suivant s'il atteint la performance indiquée; ainsi, on parle de progrès continu et de rythme individuel d'apprentissage.

L'école Georges Vanier possède des "centres de ressources" (humaines et matérielles) spécialisés pour chaque matière et à chacun des niveaux.

Dans le cheminement de son apprentissage, l'étudiant est aidé journellement; un "professeur-conseil", guide continuellement l'étudiant dans son apprentissage; celui-ci se doit d'occuper chaque période d'activité; au besoin, il remise son plan journalier si le "Centre de ressources" prévu ne peut l'accueillir faute d'espace. Il est LIBRE pourvu qu'il TRAVAILLE.

Un professeur est une personne-ressource disponible à un certain nombre d'étudiants en fonction de tâches: aide individuelle (spécialiste), animation, évaluation et planification continuelles (modules d'apprentissage), communication et information de groupe (messages), etc.

6.2.1.3 Objectifs de l'innovation.

L'expérience poursuit deux grands objectifs:

. individualiser l'enseignement;

. personnaliser l'école.

6.2.1.4 Caractéristiques de l'innovation.

Le système "Apprentissage Modulaire Individuel" (A.M.I.) est instauré en septembre 1973. Par rapport à l'école traditionnelle, il remet en question:

. le rôle et l'autonomie des individus;

. le partage des responsabilités;

. les méthodes de travail;

. le rythme d'apprentissage;

. le sens social du travail scolaire.

Trois phases sont prévues dans l'évolution du système:

. une phase administrative;

. une période de création de climat (où l'école est un lieu d'apprentissage intéressant);

. une phase de développement de l'étudiant, à partir des modules d'activités.

Dans le système A.M.I. les voies sont abolies; chaque programme est subdivisé en "modules d'apprentissage", comprenant:

L'enseignant est représenté adéquatement au conseil d'administration (C.A.) de l'école où les délibérations sont décisionnelles. Cette forme de co-gestion lui permet de poursuivre son engagement dans le processus de changement.

6.2.1.5 Prospectives des agents du milieu.

Les participants à cette expérience projettent une évaluation continue (par exemple, diminuer le nombre de modules, inventorier un plus grand nombre de moyens).

Le progrès continu, le rythme d'apprentissage accéléré de certains élèves pose toute la question d'évaluation annuelle, d'accréditation avant juin, au niveau de l'école.

Une phase importante sera réussie lorsqu'on aura davantage intégré toutes les activités à l'ensemble du processus d'apprentissage; cela présuppose, entre autres, une plus grande autonomie de l'élève dans ses choix d'activités, l'orientation de plus en plus poussée de l'action de l'enseignant sur l'aspect conseil et ressource.

N.B. La revue "Education-Québec" (Vol. 4, no 6, févr. 1974) donne des renseignements sur la polyvalente Georges Vanier. L'article est intitulé: "Une école, sans cours, sans horaire...".

6.2.2 Description des relations dans la démarche de changement de l'école polyvalente Bernard-Gariépy (C.S.R. Carignan) et la démarche d'identification de l'expérience par la Mission 7.

A la suite de la lecture d'un article paru dans un journal de Sorel, la Mission 7 est intéressée par une expérience pédagogique vécue à l'école Bernard-Gariépy. Elle communique avec le principal de l'école; il l'invite à visiter son institution de 2093 étudiants de 1ère à Ve secondaires donnant l'enseignement général et professionnel.

6.2.2.1 Prise de contact avec l'école.

Le principal informe la Mission 7 sur la nature de l'expérience. Le directeur des services de l'enseignement à la C.S.R. Carignan assiste à cette rencontre. La Mission 7 prend contact avec le Directeur général de la C.S.R.

6.2.2.2 Historique de l'expérience.

Ce projet origine des problèmes rencontrés par les élèves et des interrogations des enseignants sur la valeur de la formation donnée par l'école.

Le perfectionnement des maîtres, le contact avec d'autres écoles qui vivent des expériences nouvelles, suggère au conseil d'école et à des sous-comités un projet novateur pour septembre 1973.

6.2.2.3 Objectifs de l'innovation.

L'expérience de l'Ecole polyvalente Bernard-Gariépy de Tracy vise à individualiser l'enseignement et à favoriser la co-gestion.

6.2.2.4 Caractéristiques de l'innovation.

Le projet touche la clientèle de IV et Ve secondaires; il s'agit de 850 élèves de l'enseignement général et professionnel.

Chaque étudiant a son tuteur qu'il rencontre tous les matins; il peut alors reviser selon les besoins, le programme de sa journée.

Le programme de chaque matière est divisé en "plans d'études" qui comprennent les subdivisions suivantes: sujet - durée - objectifs - travaux - coloration (1) - sous-coloration (2) - échéance - remarques particulières - bibliographie. Le système des voies est maintenu.

Des labo-matières sont à la disposition de l'élève où il rencontre des personnes-ressources qui répondent à certains de ses besoins: dépannage, enseignement correctif, etc.

---

(1) La "coloration" indique une période obligatoire soit pour l'explication du "plan d'études", soit pour un film, soit pour un examen, etc.

(2) La "sous-coloration" annonce une période à l'intention de petits groupes ayant des demandes particulières; dans ce cas, l'assistance est facultative.

Une demi-journée par semaine est consacrée au travail d'équipe des professeurs d'une même discipline.

Huit enseignants délégués et directeurs forment le conseil d'école.

Il existe une formule de co-gestion pour régler des affaires de l'école. Seuls les cas d'impasse sont référés à l'exécutif de la C.S.R.

6.2.2.5 Prospectives des agents du milieu.

Le milieu s'interroge sur les étapes à franchir dans l'expérience.

. Que fait-on des voies?

. Comment envisager un rythme d'apprentissage individuel?

. Le plan d'étude devrait-il être moins stéréotypé: (durée, travaux, coloration, échéance, évaluation)?

. Les éducateurs voient la nécessité de mieux préciser les objectifs des programmes et des "plans d'études".

. On réfléchit sur la possibilité d'élargir l'enseignement professionnel; par exemple, pourquoi tous les élèves n'auraient-ils pas accès aux ateliers 5 périodes/semaine? Ne serait-il pas là un moyen d'intégrer l'enseignement professionnel à la formation générale de l'étudiant?

6.2.3 Description des relations dans la démarche de changement de l'école polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry (C.S.R. Jérôme Le Royer) et la démarche d'identification de l'expérience par la Mission 7.

L'expérience à la polyvalente Antoine-de-St-Exupéry qui reçoit une clientèle mixte de 2275 élèves, de IIe à Ve secondaires, des cours général et professionnel est très répandue. Pour compléter son information, la Mission 7 se rend sur place.

6.2.3.1 Prise de contact avec l'école.

Le 20 février 1974, la Mission 7 est reçue par le directeur général adjoint à la Vie étudiante de l'Ecole Antoine-de-Saint-Exupéry.

Celui-ci explique à la Mission 7 ce qui se vit à l'école, les buts à atteindre; il remet plusieurs documents d'information à la Mission 7.

Comme des membres de la direction sont à la disposition des élèves à l'heure du dîner, la Mission 7 a pu rencontrer le principal et l'animateur socio-culturel. L'autre partie de la rencontre est consacrée à la visite de l'école et au dialogue avec les étudiants.

6.2.3.2 Historique de l'expérience.

L'horaire modulaire flexible vécu à cette école s'inspire d'expériences américaines, ainsi que des visites faites à des écoles de la C.S.R. de Chambly.

6.2.3.3 Objectifs de l'innovation.

Cette expérience vise des objectifs à la fois d'ordre pédagogique et administratif: humanisation de l'école, apprentissage à la liberté, gestion par objectifs.

6.2.3.4 Caractéristiques de l'innovation.

Une caractéristique majeure de cette institution est de posséder un haut standard de qualité sur le plan humain et sur la plan matériel.

1) le personnel est préparé et diversifié:
   - . six personnes à la direction;
   - . huit aux services aux étudiants;
   - . deux professeurs à temps plein, pour les "activités culturelles et sportives";
   - , cinq "éducateurs-conseillers" ou ombudsmen (libérés par les enseignants);
   - . 100% des enseignants intégrés à l'animation d'activités.
2) l'école est neuve, bien décorée, et contient les locaux appropriés: des centres de ressources, quatre salons étudiants, un amphithéâtre, un quartier administratif et des laboratoires qui sont à la fois accueillants et fonctionnels.

Le système modulaire permet des regroupements de 120, de 35, ou de 15 étudiants et l'horaire se subdivise en modules de 20 minutes ou multiplie de 20.

L'organisation pédagogique a assoupli la "grille-semaine" en offrant 30% du temps non-structuré à l'élève; il peut ainsi s'adonner à des activités qui correspondent à ses besoins; ces activités se situent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'horaire.

L'étudiant bénéficie d'une période-foyer quotidienne de dix minutes; c'est la période qui catalyse les informations sur les activités de la journée.

Les professeurs sont à la disposition des étudiants dans les centres de ressources spécialisés.

6.2.3.5 Prospectives des agents du milieu.

En regard des activités étudiantes, les agents d'éducation désirent offrir un éventail d'activités qui cadre avec les opérations des jeunes. A cette fin, on recueillera, six mois avant le début de l'année, les besoins quant à ces activités.

Le milieu cherche des mécanismes en vue de mieux guider les étudiants de IIe et IIIe secondaires dans l'apprentissage de la liberté et ce, par une meilleure utilisation du temps non-structuré.

L'école recherche une formule de période-foyer, ou tutorat, axée davantage sur la relation humaine.

6.2.4 Description des relations dans la démarche de changement de l'école polyvalente de Mortagne (C.S.R. de Chambly) et la démarche d'identification de l'expérience par la Mission 7.

Lors de sa visite à l'école Bernard-Gariépy, la Mission 7 est informée de l'existence d'une expérience à la polyvalente de Mortagne à Boucherville. Cette école donne l'enseignement général et professionnel à 2300 élèves, garçons et filles, de 1ère à Ve secondaires.

6.2.4.1 Prise de contact avec l'école.

La Mission 7 est reçue et pilotée, au cours de cette journée, par l'animateur pédagogique chargé de cette expérience.

6.2.4.2 Historique de l'expérience.

L'expérience du "team teaching" fonctionne à la polyvalente depuis septembre 1971.

Un groupe d'enseignants de Ve secondaire et un animateur pédagogique cherchent une formule qui puisse amener l'élève de Ve secondaire à travailler plus par lui-même, et à prendre ses responsabilités.

6.2.4.3 Objectifs de l'innovation.

L'objectif fondamental de l'innovation est d'amener progressivement les étudiants de Ve secondaire, sous la supervision constante d'un groupe d'enseignants, à assumer la responsa-

bilité de leur formation en fonction de leurs aptitudes, de leurs besoins, de leurs choix.

6.2.4.4 Caractéristiques de l'innovation.

Un adjoint au principal de l'école porte la responsabilité entière de Ve secondaire: c'est-à-dire, qu'il répond de tous les champs d'activités d'ordre pédagogique et administratif.

Deux cent quatre-vingts étudiants de l'enseignement général, aidés d'un animateur pédagogique et sous l'autorité d'un principal-adjoint, adoptent la méthode du "team-teaching".

Pour tous les élèves de Ve secondaire, on bâtit d'abord un horaire ouvert; à l'exception des "colorations" (périodes réservées à chaque matière), l'étudiant organise son horaire en fonction de ses besoins et de son rythme particulier d'apprentissage.

Une autre caractéristique est que les groupes d'élèves sont variables quantitativement en fonction des contenus de cours et, qualitativement, en fonction de l'homogénéité du groupe.

Des locaux et des services très spécialisés permettent aux professeurs de jouer davantage un rôle de guide et de personne-ressource en aidant l'élève à établir son horaire.

En principe, l'étudiant est libéré de 33 périodes sur 35, qu'il doit organiser, à l'exception de 2 périodes/semaine réservées à l'éducation physique. Aucun contrôle des absences n'est effectué.

6.2.4.3 Prospectives des agents du milieu.

Quelques questions restent en suspens auxquelles il faudra trouver réponse.

L'expérience favorise le travail en équipe chez tous les agents impliqués: professionnels enseignants et non-enseignants, étudiants. Cependant les responsables du projet réfléchissent à des mécanismes aptes à développer chez l'étudiant une plus grande socialisation et personnalisation.

De plus, on réalise que la méthode du "team teaching" ne récupère pas nécessairement les étudiants moins pourvus intellectuellement. Les départements projettent de fusionner leurs activités afin d'en arriver à une grille commune de travail.

Idéalement, les responsables de l'expérience souhaitent un décloisonnement gradué dès les IIIe et IVe secondaires, en fonction d'un apprentissage à l'autonomie.

6.2.5 Description des relations dans la démarche de changement de l'école polyvalente Jean-Du-Nord (C.S.R. Du Golfe) et la démarche d'identification de l'expérience par la Mission 7.

En 1972-73, la Mission 7 rencontre des éducateurs du niveau secondaire à l'école polyvalente Manikoutai de Sept-Iles. Le principal d'une école secondaire du premier cycle, nous invite à visiter son institution; il expérimente déjà une formule de cellule-communauté et se prépare à entrer dans la future polyvalente Jean-du-Nord en septembre 1973.

Cette école mixte de 1400 élèves, donne l'enseignement général et professionnel et ce, de 1ère à IVe secondaire.

Physiquement, cette école présente plusieurs particularités:

. elle est bâtie sur le concept des aires ouvertes;

. elle présente un regroupement des centres de recherches pour professeurs et élèves autour de la bibliothèque et de l'audiovidéothèque, d'où facilité d'accès aux documents;

. elle dispose d'accomodations qui servent non seulement à sa clientèle, mais à la polyvalente voisine Manikoutai, et à la population de la ville.

6.2.5.1 Prise de contact avec l'école.

Dès l'automne 1973, la Mission 7 est informée de l'existence du projet EVACET (Evaluation des Activités Etudiantes).

En février 1974, la rencontre s'effectue entre le principal, l'adjoint aux Services aux Etudiants et un génagogue (spécialiste en organisation fonctionnelle des groupes); la Mission 7 visite l'école polyvalente.

6.2.5.2 Historique de l'expérience.

Le projet EVACET prend naissance dans l'esprit des éducateurs qui ont oeuvré à l'école Gamache l'année précédente.

Ces éducateurs réalisent la nécessité de modifier leur acte éducatif,

car l'étudiant du premier cycle a davantage besoin d'un professeur avec qui il peut parler et établir des relations inter-personnelles. De plus, afin d'améliorer leur acte pédagogique, les professeurs mettent l'accent sur l'animation.

6.2.5.3 Objectifs de l'innovation.

Les objectifs à long terme visent l'humanisation de l'école. La recherche actuelle est axée sur le développement et l'évaluation de la vie étudiante dans cette polyvalente.

6.2.5.4 Caractéristiques de l'innovation.

L'expérience est contrôlée scientifiquement par un génagogue. EVACET touche 400 élèves de Ière secondaire et 300 de IIe secondaire. En outre, des activités étudiantes se vivent au niveau de toute l'école pour les IIIe, IVe et Ve secondaires.

Les activités étudiantes sont intégrées à l'horaire et on leur accorde une grande importance; certains élèves ont 2 pér./sem., à leur horaire, d'autres 5 pér./sem. Tous bénéficient d'une pér./sem. d'activités libres.

La clientèle de 700 élèves (sec. I, II) est répartie en 9 cellules-communautés et subdivisée en 23 groupes-foyers.

Cinquante-deux personnes, professeurs et parents jouent le rôle d'animateurs dans cette expérience; ils sont supervisés par un animateur socio-culturel libéré à plein temps.

6.2.5.5 Prospectives des agents du milieu.

Suite à une évaluation, les participants à l'innovation réalisent que la cellule-communauté existe d'abord pour des fins administratives; en deuxième semestre, ils relancent l'expérience et favorisent le regroupement d'étudiants et de professeurs par degré.

A la même occasion, les professeurs demandent du perfectionnement en animation.

6.2.6 Description des relations dans la démarche de changement de l'école secondaire Vanier (Commission des Ecoles catholiques de Québec) et la démarche d'identification de l'expérience par la Mission 7.

Lors du colloque régional des principaux, la Mission 7 est invitée à l'école secondaire Vanier afin de connaître une nouvelle expérience.

L'école appartient à la C.E.C.Q. et groupe 500 élèves, du premier cycle du secondaire, filles et garçons.

6.2.6.1 Prise de contact avec l'école.

La Mission 7 rencontre le principal, visite l'école, reçoit les renseignements sur l'expérience en cours et échange avec des enseignants et des étudiants.

6.2.6.2 Historique de l'expérience.

Depuis quelque temps, le personnel d'enseignement et de direction s'interroge sur la vie à l'école et sur l'acte pédagogique.

A plusieurs reprises, ces éducateurs visitent des écoles où se vivent des expériences relatives à leurs recherches.

6.2.6.3 Objectifs de l'innovation.

L'expérience poursuit deux objectifs: personnaliser l'école et individualiser l'enseignement.

6.2.6.4 Caractéristiques de l'innovation.

L'organisation pédagogique s'inspire de deux techniques: le "team teaching" et le modulaire flexible.

L'expérience novatrice se vit en écologie. Les groupes varient en nombre et en composition selon l'intérêt et le rythme de travail des étudiants.

Les modules sont composés des parties suivantes:

. Observation,

. expériences,

. recherches,

. rédaction,

. évaluation.

L'accent est mis sur la motivation de l'étudiant à un travail de plus en plus personnel.

L'amélioration de certains locaux et l'équipement des ateliers facilitent le travail d'équipe. De plus, un centre de documentation pour professeurs complète l'instrumentation nécessaire à ce projet.

6.2.6.5 Prospectives des agents du milieu.

Le dynamisme des étudiants en écologie, la qualité de leurs travaux ainsi que la dimunition du nombre d'absences sont, autant de facteurs qui incitent les éducateurs des autres disciplines à s'interroger et à prévoir la possibilité d'élargir l'expérience au niveau de la biologie, de la mathématique et de l'anglais.

6.2.7 Description des relations dans la démarche de changement de l'école secondaire Marie-de-l'Incarnation (Commission des Ecoles catholiques de Québec) et la démarche d'identification de l'expérience par la Mission 7.

A l'occasion de la semaine de l'éducation, la Mission 7 est invitée à participer à une des activités du "Festival Soleil" de l'école secondaire Marie-de-l'Incarnation qui offre l'enseignement général à 1100 étudiantes en IIIe, IVe et Ve secondaires.

6.2.7.1 Prise de contact avec l'école.

Les membres de la Mission 7 participent à des ateliers de travail, échangent avec la direction et les autres catégories de personnel de cette institution.

6.2.7.2 Historique de l'expérience.

L'équipe entière des éducateurs de l'école s'interroge depuis deux ans en vue d'une plus grande flexibilité de la structure d'organisation scolaire.

"Cette préoccupation semble prendre forme depuis la parution du Règlement no 7" (Document "Projet-Pilote", introduction, p. 2).

Un projet-pilote a débuté cette année.

6.2.7.3 Objectifs de l'innovation.

L'objectif général de l'innovation est de créer un cadre général où l'on favorise la personnalisation de l'environnement.

Les objectifs particuliers sont de:

. permettre un enseignement individualisé;

. rendre l'étudiant responsable de ses activités d'apprentissage;

. créer un milieu qui répond aux besoins personnels de l'individu;

. favoriser des relations professeurs-étudiants;

. favoriser le travail d'équipe dans les sections.

6.2.7.4 Caractéristiques de l'innovation.

Le projet tient en grande partie à des nouvelles modalités d'organisation.

Les enseignants de l'école Marie-de-l'Incarnation acceptent de décharger de 5 pér./sem. cinq de leurs confrères qui forment l'équipe des "professeurs-animateurs" de la vie étudiante.

En collaboration avec la directrice-adjointe en vie étudiante, ces professeurs-animateurs planifient, coordonnent, réalisent et supervisent les activités étudiantes de l'école, durant l'année 1973-74.

Le "Festival Soleil" veut donner de l'information sur les activités scolaires, améliorer les contacts étudiants-professeurs et faire ressortir des moyens propres à améliorer le vécu des étudiantes.

La participation étudiante au "Festival Soleil" est libre, mais la présence nombreuse est significative et manifeste un intérêt certain de la part de tous.

6.2.7.5 Prospectives des agents du milieu.

Suite à ces expérimentations et à ces réflexions, le milieu désire améliorer l'organisation pédagogique et l'activité éducative. Ainsi des périodes d'enseignement individualisé sont prévues afin de permettre à l'étudiant d'évoluer à son propre rythme et de participer à des activités de son choix avec un animateur spécialisé.

L'organisation prévoit un cycle de sept jours incluant deux périodes de P.E.I. (période enseignement individualisé) et/ou d'activités selon les besoins des étudiants.

6.3 Communication d'expériences novatrices.

La Mission 7 profite de ses contacts pour faire connaître aux agents d'éducation rencontrés certains projets novateurs.

A travers toutes les expériences vécues, il existe des dénominateurs communs positifs qui sont intéressants de connaître pour des agents impliqués dans une réforme.

Lors de rencontres avec des éducateurs du milieu, souventes fois on demande à la Mission 7, sinon des recettes tout au moins des indicatifs d'orientation.

Les colloques, tout comme les échanges informels entre individus, sont des occasions propices à des interrogations du genre:

- Que pensez-vous de l'horaire modulaire flexible? Est-ce la formule idéale? Ceux qui l'appliquent en sont-ils satisfaits? Leurs écoles sont-elles bâties pour cela?
- Comment concilier l'apprentissage de l'autonomie de l'élève et la préparation donnée aux maîtres? L'école, "milieu de vie" peut-elle exister sans l'animation de chaque éducateur? L'acte pédagogique évolue-t-il? L'école en changement est-elle compatible dans un climat de "déprofessionalisme" par décret?
- Y a-t-il des expériences montrant la viabilité d'un enseignement respectueux du rythme personnel de l'apprentissage de l'élève dans le contexte centralisé actuel?
- Quelle formule d'encadrement de l'élève vous semble la plus heureuse en vue de personnaliser l'école?
- Nommez-nous des écoles ou les "activités étudiantes" s'insèrent déjà harmonieusement à l'horaire de l'élève?
- Etc...

Le milieu est avide de connaître ce qui se fait dans d'autres écoles; la Mission n'apporte nulle part de formules magiques: elle communique des expériences novatrices pertinentes aux interrogations du milieu, afin de l'aider à poursuivre sa réflexion, à entreprendre - à l'instar d'autres écoles dynamiques - le changement souhaité.

6.4 Réflexions et prospectives.

Au cours de la présente année, la Mission 7 n'alloue que 10% de son temps environ, au "repérage" et à la "communication" des innovations.

Parmi des expériences novatrices explorées, on peut dégager des indices favorisant l'innovation:

. la disponibilité des éducateurs;

. la marginalité face aux "carcans" imposés, soit par le M.E.Q., soit par le syndicat;

. la préparation minimale des agents de la réforme, pensée et réalisée avant l'opération changement;

. l'organisation pédagogique assouplie: moins contraignante en ce qui a trait aux horaires, plus ouverte et permettant une plus grande variété de situations d'apprentissage.

Pour la Mission 7, qui est une mission d'aide, certaines questions se posent:

. Est-il nécessaire qu'elle connaisse un très grand nombre d'expériences en cours?

. Serait-il préférable de connaître moins d'expériences mais de les approfondir en aidant davantage à l'évaluation?

. Doit-elle consacrer plus de temps au "repérage" et à la "communication" des expériences novatrices?

. Quel soutien la Mission 7 peut-elle assurer aux écoles en mutation?

. Quelle forme d'aide peut-elle apporter aux artisans de l'expérience?

Les analyses faites par la Mission 7 concernant les innovations n'ont aucune prétention scientifique.

La Mission 7 réserve son appréciation à la suite d'évaluations plus approfondies.

Les réflexions précédentes font entrevoir l'ampleur du travail à accomplir: un "soutien" pensé et organisé" à l'innovation en milieu scolaire.

7. Activités de "Collaboration de la Mission 7 avec différents organismes d'éducation".

7.1 Réponses de la Mission 7 aux demandes de collaboration de divers organismes.

7.1.1 Présentation du Tableau XII.

Le tableau XII représente les différents organismes d'éducation qui ont fait appel à la Mission 7, soit comme équipe-ressource véhiculant les besoins du milieu, soit comme équipe-conseil dans la recherche de problèmes concrets, dans l'analyse de documents et dans la communication d'expériences novatrices vécues dans les milieux scolaires.

Tableau XII

REPONSES DE LA MISSION 7 AUX DEMANDES DE COLLABORATION DE DIVERS ORGANISMES.

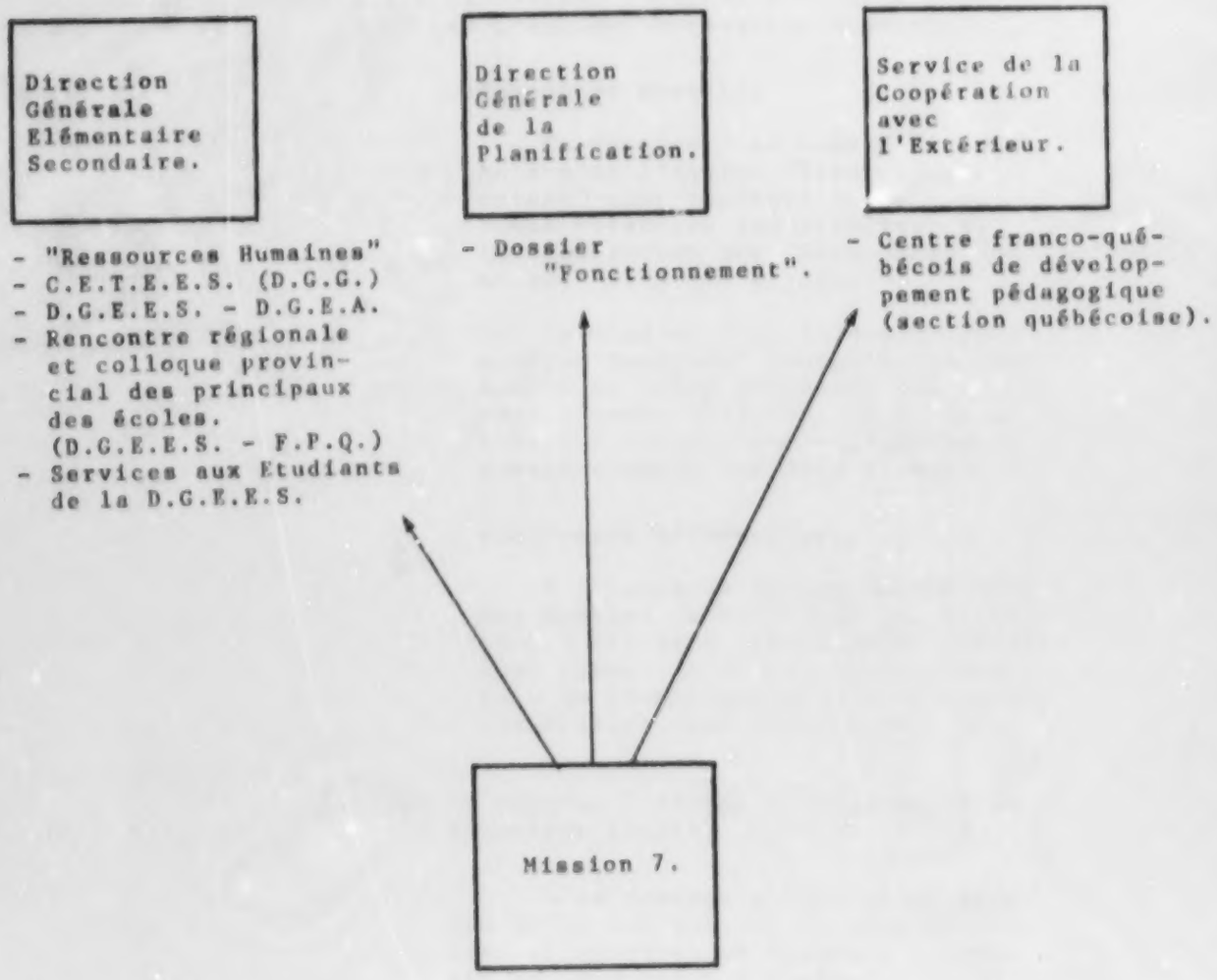

(Mission 7 - 15/06/74)

7.1.2 Description des activités de collaboration.

7.1.2.1 La Mission 7 répond à l'invitation de l'équipe "Ressources Humaines".

. Rencontre formelle.

La Mission 7 se rend à l'invitation de l'équipe "Ressources Humaines" pour répondre à des questions relatives aux problèmes de l'organisation des "Ressources Humaines" dans les écoles.

La Mission 7 et l'équipe "Ressources Humaines" communiquent leur mandat et leurs objectifs respectifs pour l'année 1973-74. Ainsi se posent les bases d'une collaboration possible entre les deux groupes.

. Rencontres informelles.

A l'occasion de rencontres avec des membres de cette équipe, la Mission 7 répond à des demandes spécifiques comme: l'étude de questionnaires, la communication d'informations recueillies dans les milieux, etc.

7.1.2.2 La Mission 7 répond à une demande du Directeur général de la D.G.E.E.S.

A la demande du Directeur général de la D.G.E.E.S., la Mission 7 analyse et commente un document préparé par la Commission d'étude sur la tâche des enseignants de l'élémentaire et du secondaire (C.E.T.E.E.S.). Ce document traite des orientations pédagogiques du M.E.Q.

7.1.2.3 La Mission 7 participe à une "rencontre régionale" et au "Colloque provincial des principaux d'écoles".

. La Mission 7 effectue des démarches en vue de participer à une "rencontre régionale pour les directeurs des écoles secondaires", (Cf. D.G.E.E.S. A.D.M. 74-14, p. 1) de la région administrative 3.

La Mission 7 se fait inviter à cette rencontre pour deux raisons: d'abord, parce que le contenu des sujets à l'étude réfère fortement au Règlement no 7 et aussi parce que la Mission 7 a l'intention d'exercer une action dans la région 3, en 1974-75.

. La Mission 7 participe au "colloque provincial pour les directeurs des écoles secondaires". (Cf: D.G.E.E.S. A.D.M. 74-14, p.3).

Lors de ces deux activités: "rencontre régionale" et "colloque provincial", les membres de la Mission 7 intégrés à différents ateliers, ont l'occasion de présenter leur mandat et les objectifs poursuivis depuis 1972-73.

La Mission 7 répond aux questions concernant le Règlement no 7 et communique des informations pertinentes. À la demande de nombreux participants, elle remet le "Rapport de la première étape du mandat confié à la Mission 7" (30 janvier 1973).

7.1.2.4 La Mission 7 participe aux journées d'étude des Services aux Etudiants de la D.G.E.E.S. (mai 1974).

La Mission 7 effectue des démarches auprès des S.A.E. afin d'être invitée à participer à ces journées d'étude, regroupant:

- les S.A.E. de la D.G.E.E.S.;
- les directeurs des Services aux Etudiants des C.S.R.;
- les coordonnateurs des C.S.R. tant à l'animation qu'à la consultation;
- les répondants des besoins "Affaires étudiantes" des B.R.;
- les A.D.P. en Vie étudiante.

Les Services aux Etudiants de la D.G.E.E.S. répondent à la demande de la Mission 7.

La Mission 7 profite pleinement de ces journées car elle peut renforcer ses communications avec le service et les personnes impliquées. Les sujets à l'étude, reliés directement au Règlement no 7, permettent à la Mission 7 d'approfondir les objectifs et les priorités du service et de mieux servir le milieu.

. Les membres de la Mission 7 participent à différents ateliers.

. La Mission 7 explique brièvement en atelier et en plénière le travail effectué avec certaines C.S.R. dans la réalisation de "Session-Carrefour". La Mission 7 offre ses disponibilités et informe qu'elle est disposée à recevoir toute demande d'AIDE.

7.1.2.5 La Mission 7 répond à une invitation du directeur du Service des Programmes à la D.G.E.E.S.

La Mission 7 participe à une journée d'étude, où la D.G.E.E.S. et la D.G.E.A. communiquent et s'informent mutuellement sur leurs objectifs et leurs modes de travail, en vue de rendre leurs efforts convergents, et leur action plus fructueuse.

L'objectif précis de cette journée est de connaître l'approche utilisée par la D.G.E.A. dans l'élaboration de programmes par objectifs; de prévoir ensuite dans quelle mesure cette méthode pourrait être utilisée à la D.G.E.E.S.

Les informations recueillies lors de cette rencontre, ont permis à la Mission 7 d'être mieux éclairée pour répondre aux nombreuses interrogations du milieu, inquiet face à l'éventualité que la D.G.E.E.S. opte pour un mode d'apprentissage, à partir d'objectifs de comportement.

7.1.2.6 La Mission 7 répond à une demande de deux membres de la Direction Générale de la Planification.

La Mission 7 collabore avec la D.G.P. par deux rencontres formelles avec les auteurs du "Dossier Fonctionnement".

La première en est une d'information mutuelle et de sensibilisation aux besoins réels ressentis dans les écoles.

La deuxième rencontre a pour but de compléter l'information désirée, et d'établir la pertinence d'un problème relatif à l'étudiant, afin de l'utiliser comme outil principal de leur recherche, à l'intérieur du "Dossier Fonctionnement".

7.1.2.7 La Mission 7 répond à la demande faite par l'adjoint à la Direction du Centre franco-québécois de développement pédagogique.

En réponse à cette demande de collaboration, la Mission 7 identifie et décrit sommairement les expériences novatrices d'une dizaine d'écoles du Québec (qu'elle a visitées), en vue de compléter les informations du Centre franco-québécois de développement pédagogique, et de permettre à un groupe de professeurs français, au pays, de compléter leur formation.

Le tout a été consigné dans un document présenté lors d'une rencontre de la Mission 7 avec le directeur-adjoint de cet organisme.

Cette rencontre a permis de poser les jalons d'une collaboration éventuelle plus régulière.

7.2 Réflexions et Prospectives suite aux activités de COLLABORATION de la Mission 7 avec différents organismes d'éducation.

Au cours de l'année, la Mission 7 a consacré environ 10% de son temps à des activités de collaboration.

. Réflexions.

L'initiative des demandes de collaboration ne provient pas de la Mission 7, mais généralement d'organismes extérieurs.

La Mission 7 réalise qu'elle est peu connue à l'intérieur de la D.G.E.E.S. et que son rôle entre en conflit avec celui des Agents de développement pédagogique.

- Est-ce dû au fait que les membres de la Mission 7 ont un statut d'A.D.P.?

- Est-ce dû au fait que la Mission 7 n'a pas été présentée au personnel des Services de la D.G.E.E.S.?

. Prospectives.

La Mission 7 devrait entretenir des liens étroits avec les Services de la D.G.E.E.S., rencontres informelles, participation aux réunions des Services, etc.

La Mission 7 souhaiterait recevoir la documentation et l'information produites par chacun des Services de la D.G.E.E.S.

La Mission 7 pourrait avoir la possibilité d'être insérée à l'ordre du jour de certaines réunions formelles tenues par les Services de la D.G.E.E.S.

La Mission 7 devrait être présentée et pouvoir fournir de l'information sur ses activités, à l'occasion du stage de formation des A.D.P. au début de chaque année.

La Mission 7 pourrait prendre elle-même l'initiative de certaines collaborations avec divers organismes.

8. Activités de "RECHERCHE et de DEVELOPPEMENT" de la Mission 7.

8.1 Description des activités de recherche et de développement de la Mission 7.

Afin de mieux jouer son rôle d'aide au milieu, la Mission 7, dans le cadre du perfectionnement inhérent aux besoins de ses membres, a participé à certaines activités de formation en 1973-74.

8.1.1 Participation au stage de formation des A.D.P. en septembre 1973.

Ce stage permet aux membres de la Mission 7:

. de prendre contact avec les différents services de la D.G.E.E.S.;

. de connaître les politiques et les priorités établies pour l'année en cours;

. de créer des liens avec les personnes en fonction dans les bureaux régionaux et les professionnels de la D.G.E.E.S.

8.1.2 Participation à une session d'information sur "l'apprentissage à partir d'objectifs de comportement".

Cette session donnée par des spécialistes de la D.G.E.E.S., dont le coordonnateur de la Mission 7, veut préparer les membres de la Mission 7 au Colloque de la C.S.R. Des Monts: (thème: "l'apprentissage par objectifs").

8.1.3 Participation à une "Session avancée en animation" donnée par I.F.G. (Institut de formation par le groupe) à Montréal.

Les objectifs de cette session étaient de permettre d'approfondir la théorie et la pratique de l'animation des groupes par rapport aux points suivants:

. les caractéristiques fondamentales d'une équipe de travail;

. les processus de décision et de solution des problèmes;

. les rôles de responsable, d'expert et d'animateur;

. les conflits et la rivalité au sein des équipes multidisciplinaires ou inter-sectorielles;

. l'utilisation de ses ressources comme animateur;

. l'influence de la motivation et de la cohésion sur la productivité du groupe.

Le stage de formation a permis à chacun des membres de mieux percevoir son type d'animation et d'intervention dans un groupe, les réactions qu'il provoque, et de connaître de nouvelles techniques d'animation nécessaires au travail de la Mission 7.

8.2 Réflexions et prospectives suite aux activités de Recherche et de Développement de la Mission 7.

Pendant l'année 1973-74, les activités de recherche et de développement de la Mission 7, ont absorbé environ 2% de l'utilisation de son temps.

. Réflexions.

La Mission 7 juge insuffisant le temps consacré à cette activité.

La Mission 7 n'a prévu aucune planification face à cette activité, au début de son année d'opération.

La Mission 7 n'a pas déterminé de priorité dans ses besoins de recherche et de développement, en début d'année.

Les activités réalisées par la Mission 7, en recherche et développement pour l'année 1973-74 furent des réponses à des besoins spontanés.

. Prospectives.

La Mission 7 devrait s'assurer d'un minimum d'information et de documentation sur le contenu des sujets véhiculés en éducation: Ex: enseignement individualisé, horaire modulaire flexible, gestion par objectifs, direction par objectifs, équipe multidisciplinaire, unité de formation, activité éducative, etc.

La Mission 7 devrait prendre contact avec des équipes d'aide qui jouent un rôle similaire dans différents milieux.

La Mission 7 devrait poursuivre sa formation en animation et faire des investigations sur de nouvelles techniques permettant de savoir "Comment faire pour dépister le climat d'un groupe, repérer ses besoins, identifier son fonctionnement et agir adéquatement".

La Mission 7 devrait prévoir en septembre 1974, ses besoins en recherche et développement, établir ses priorités et planifier cette importance activité.

La Mission 7 devrait établir un calendrier d'activités en recherche et développement pour l'année 1974-75.

La Mission 7 devrait en septembre 1974, employer de son temps pour colliger les documents et dresser une liste d'organismes et de stages pouvant répondre à ses besoins:

.. plan de perfectionnement du M.E.Q.,

.. G.P.O.,

.. D.P.O.,

.. O.C.D.E.,

.. Secrétariat pour la Prospective de l'Innovation en Education,

.. I.F.G.,

.. C.I.M.,

.. programme de Certificat en Animation de l'Université Laval,

.. stages organisés par certaines C.S.R.,

.. cours donné par André DePeretti sur les techniques d'animation,

.. COGITO,

.. stages à l'intérieur des Services de la D.G.E.E.S.,

.. stages planifiés pour le personnel des bureaux régionaux,

.. Fédération des commissions scolaires,

.. D.G.E.A.,

.. stage organisé par le Service de la Coopération avec l'extérieur,

.. programme franco-québécois pour l'innovation et la prospective en éducation,

.. section québécoise du centre franco-québécois de développement pédagogique,

.. etc.

La Mission 7 devrait en septembre 1974, utiliser une autre semaine pour planifier ses activités de recherche et développement, établir des priorités en regard de ses besoins et des ressources disponibles, afin d'apporter une AIDE plus adéquate au milieu.

9. Problèmes dégagés par la Mission 7 suite à son action dans le milieu en 1973-74.

La Mission 7 a dégagé un certain nombre de problèmes à la suite des contacts qu'elle a établis avec différents milieux en 1973-74. Elle ne veut pas en faire un relevé exhaustif mais plutôt souligner les "points saillants" des difficultés vécues par ces milieux.

Afin de refléter la situation réelle des milieux, la Mission 7 présente les problèmes de façon distincte et selon les termes utilisés dans les écoles.

9.1 Le Règlement no 7.

Impossibilité ou difficulté pour les agents d'éducation, de comprendre ou d'interpréter "l'esprit du Règlement no 7", parce que le M.E.Q. n'a pas repris, dans un document officiel, la philosophie de ce règlement, déjà présentée dans: documents d'Education 2: l'Ecole coopérative Polyvalence et progrès continu, commentaires sur le règlement no 1 du ministère de l'Education (édition épuisée). De ce fait, le Règlement no 7 n'atteint pas son objectif d'unifier l'activité éducative.

9.2 L'activité éducative à l'école.

L'activité éducative dans les écoles est loin d'être unifiée. Dans les milieux, on retrouve l'éternelle dichotomie entre la pédagogie et la vie étudiante.

Le Règlement no 7 semble interroger beaucoup plus les responsables de la Vie étudiante que les responsables de la pédagogie, dans les C.S.R. et dans les écoles.

Pour la Mission 7, l'activité éducative est "une" et regroupe toutes les situations d'apprentissage tant au plan cognitif, qu'au plan effectif, social et culturel.

Cependant, dans les milieux visités, les agents d'éducation parlent "encore" de vieux types d'activités parallèles:

. enseignement: cours et prolongement de cours;

. vie étudiante: activités étudiantes intégrées à l'horaire, encadrement des élèves, cellules-foyer, etc.

9.2.1 Enseignement: cours et prolongement de cours.

La pédagogie au secondaire est peu renouvelée (cours magistral, méthodes traditionnelles). Les contenus de programmes sont trop denses; ils deviennent "fin" au lieu d'être "moyen" et sont des "carcans" pour les professeurs. Cette densité, au niveau des contenus, enlève toute possibilité d'aménager pour l'étudiant, une grille-horaire souple et aérée. De plus, les objectifs de formation sont vagues et imprécis.

Le programme-cadre en français n'apprend pas à l'étudiant à écrire, il lui apprend seulement à s'exprimer oralement.

Le système d'évaluation est inadéquat parce que trop uniformisé, il n'est pas prévu en fonction du progrès continu et du développement intégral de l'étudiant.

L'enseignement individualisé est beaucoup discuté mais peu pratiqué.

9.2.2 Vie étudiante, activités étudiantes intégrées à l'horaire, encadrement des élèves, cellules-foyer, etc.

Les agents de l'éducation du milieu, n'ont pas découvert la valeur formatrice des activités de vie étudiante.

"On intègre des activités étudiantes à l'horaire et on organise des cellules-foyers, pour être en loi avec le Règlement no 7 du M.E.Q.".

Dans certaines écoles, les activités étudiantes sont intégrées pour "introduire de la nouveauté dans l'école, ou pour compléter l'horaire d'un professeur".

Toutes les activités de la vie étudiante sont vécues dans des contraintes "sérieuses" de budget, d'équipement et de ressources humaines et matérielles.

"Dans les écoles, les adjoints à la Vie étudiante organisent des "bingo" pour joindre les deux bouts".

Les contraintes du coût du transport, de personnel et d'horaire, lèsent les étudiants dans l'organisation des activités, surtout au niveau des C.S.R. à vaste territoire.

L'évaluation est très faible au niveau des activités étudiantes, voire inexistante; d'ailleurs, la conception qu'en ont la plupart des milieux n'incite pas à l'évaluation de ces activités, et l'instrumentation est encore à créer.

Partout, les professeurs manquent de formation à l'animation.

9.3 L'organisation fonctionnelle de l'école.

La co-existence des 1er et 2e cycles du secondaire dans un même environnement scolaire, présente des difficultés dues à l'âge, aux besoins et à la motivation de ces étudiants.

L'enfance inadaptée dans un complexe polyvalent vit des difficultés d'intégration et d'adaptation, et crée des problèmes sérieux dans le fonctionnement de toute l'école.

9.4 La communication entre les différents agents d'éducation du milieu.

Il y a manque d'information et de communication entre les agents des divers paliers de responsabilités des C.S.R. et les agents d'éducation de l'école, et ce, sous toutes les formes et à tous les niveaux.

Il y a insuffisance de soutien et de "feedback" de la part de la Direction de l'école, dans les innovations réalisées par les professeurs. On retrouve le même phénomène chez les Cadres des C.S.R. face aux directions d'écoles.

Les agents d'éducation des écoles et des C.S.R. manquent d'unité d'action dans la réalisation de leur projet.

L'école n'est pas un lieu qui favorise le dialogue:

. les professeurs ne connaissent pas leurs étudiants;

. les administrateurs sont très loin de leur professeur.

"L'école, milieu de vie, est tronquée à la base, si elle ne permet pas la communication et l'humanisation".

Les enseignants sont rarement consultés dans la réforme pédagogique (contenus de programmes, évaluation, etc.). Ils subissent les changements, au lieu de les assimiler; ce manque de préparation au renouveau entraîne une non-participation à la vie de l'école. On note un taux d'absentéisme très élevé chez les enseignants du secondaire.

"Il faudrait faire du bénévolat pour se tenir à la page... et répondre aux exigences de l'éducation; mais... il y a le décret actuel... et un renouveau peut-être pour 1975... sans oublier la déclassification".

9.5 L'Absentéisme des étudiants.

L'école est un lieu anonyme et une chaîne de montage; d'où un manque de motivation des étudiants à participer à la vie de l'école (drop out, dropin).

"L'étudiant tiraillé par le système scolaire (horaire rigide) devient amorphe, passif, s'absente souvent de ses cours et finit par quitter l'école".

L'étudiant ne ressent pas qu'il est le principal agent de sa formation, parce que les responsabilités qui lui sont confiées sont artificielles et n'ont aucun impact sur l'organisation de son vécu à l'école.

Plusieurs heures de travail sont consacrées à cumuler les absences des étudiants, mais aucun personnel n'est disponible pour en étudier les causes et chercher des solutions opportunes.

9.6 L'Ambiguité des rôles de certains agents d'éducation.

Les directeurs-adjoints à la vie étudiante dans les écoles, sont trop souvent mobilisés (immobilisés) par la discipline à faire respecter, les absences à contrôler et en conséquence ont moins de temps pour planifier et animer la vie dans l'école.

Les directeurs-adjoints à la pédagogie sont retenus plus souvent par des tâches de technocrates de l'enseignement que par une fonction d'animateur pédagogique.

Les directeurs et les coordonnateurs des Services aux étudiants et des Services pédagogiques des C.S.R. mettent souvent, trop l'accent sur l'efficacité administrative au bureau-chef, plutôt que sur une présence d'animation au milieu (écoles). L'administration prend souvent le pas sur l'activité éducative.

Les professionnels des Bureaux régionaux sont plus préoccupés de leur rôle administratif que de leur rôle d'assistance à l'activité éducative dans les C.S.R. et les écoles.

9.7 Les problèmes techniques, administratifs, pédagogiques et humains, vécus dans les C.S.R. à clientèle réduite, aux territoires vastes et éloignés des grands centres.

Ces milieux manquent d'équipement nécessaire, voire indispensable: piscine, laboratoire, salles de regroupement pour les étudiants.

Les résidences d'étudiants figurent parmi les problèmes majeurs:

- là où elles existent, les allocations du M.E.Q. sont insuffisantes et les C.S.R. n'ont pas les ressources humaines et matérielles pour les administrer avec un minimum d'efficacité et de rentabilité.

Certains de ces milieux vivent des conditions inhumaines de transport scolaire. "70 milles de parcours par jour pour un étudiant". En conséquence, certaines C.S.R. vivant ce problème, réclament des résidences d'étudiants et les ressources humaines et matérielles suffisantes pour les gérer.

Ces milieux vivent de graves problèmes de recrutement de personnel qualifié pour l'enseignement professionnel, car les salaires offerts sont inférieurs à ceux payés par l'entreprise privée. Ce manque de personnel prive parfois des étudiants de leur droit à la fréquentation scolaire et à l'éducation: ex: 250 étudiants inscrits à une école depuis septembre 1973, restent à la maison, car ils n'ont pas de professeurs pour donner les cours.

9.8 Les structures et les normes imposées aux écoles soit par la C.S.R., soit par le M.E.Q.

Les structures rigides de l'école font obstacle à l'engagement et aux relations inter-personnelles professeur, étudiant, direction, personnel des Services.

Certaines C.S.R. imposent leurs propres politiques sur les normes budgétaires vs matériel didactique et vie étudiante, ainsi que sur l'application du ratio 1/17 au secondaire, sans consulter les agents directement concernés.

Le ratio 1/17 appliqué au niveau du territoire de la C.S.R., pénalise l'enseignement général et augmente le nombre d'étudiants par professeur. Ce phénomène entraîne des difficultés de communication, l'anonymat, des classes très nombreuses et finalement entrave tout effort vers un enseignement individualisé.

Dans l'application des normes administratives, il y a une trop grande rigidité de la part du M.E.Q.; il ne tient pas suffisamment compte des disparités régionales.

Les pouvoirs décisionnels trop centralisés au niveau du M.E.Q. et des C.S.R. paralysent les efforts de ceux qui ont la responsabilité immédiate de l'école et en connaissent les besoins.

9.8.1 Journées d'arrêts pédagogiques.

Les journées d'arrêts pédagogiques (journée de planification et d'évaluation) ne sont pas fixées en fonction des besoins des écoles, mais trop souvent uniformisées au niveau de la C.S.R. Cette situation produit une mauvaise utilisation de ces journées.

Le nombre de journées d'arrêts pédagogiques de septembre est trop restreint lorsqu'il s'agit de planifier l'année, et ce, par

rapport aux journées d'évaluation de juin, trop nombreuses et peu rentables.

9.9 Les objectifs de l'école secondaire.

Les écoles secondaires, les C.S.R., les B.R. déplorent l'absence d'un document officiel du M.E.Q. énonçant et définissant "les objectifs de l'école secondaire" et permettant d'orienter l'éducation vers une action unifiée.

Les observations suivantes sont des interrogations livrées par le milieu à la Mission 7:

"L'éducation se limite-t-elle à l'instruction"?

"L'étudiant est-il le Centre de l'activité éducative"?

"L'école est-elle la priorité pour le ministère de l'Education et les C.S.R."?

"Est-ce qu'on veut réellement penser à l'éducation, à l'humanisation, ou est-ce qu'on n'est pas heureux d'un système instructif où l'on s'engage moins"?

"Quelles sont les valeurs qui doivent être véhiculées par l'école"?

"Et... si l'objectif de l'école secondaire était le diplôme..."

10. Prospectives et Recommandations.

. Prospectives.

Suite à la description des quatre types d'activités de la Mission 7, pour l'année 1973-74; suite à ses réflexions sur ses interventions dans le milieu, les prospectives entrevues et les problèmes dégagés, la Mission 7 désire orienter son action et s'engager pour l'année 1974-75, dans les mêmes types d'activités et de rôles.

L'action et le rôle de la Mission 7 se situent donc sur trois axes de développement:

- Principes d'Action.

  Le Règlement no 7 reste au centre de l'action de la Mission 7.

  La Mission 7 sert d'interprète de "l'esprit du Règlement no 7" auprès du milieu.

  La Mission 7 aide le milieu à unifier l'activité éducative.

- Objectif d'Aide.

  La Mission 7 poursuit "son insertion dans le processus de prise en charge, par l'ensemble des agents d'éducation aux paliers locaux, dans la réalisation de projets divers, visant à améliorer directement ou indirectement l'activité éducative et à accroître ses effets positifs dans les milieux".

La Mission 7 accentue son rôle d'agent provocateur, suscite et soutient des initiatives dans les C.S.R.

- Objectif de communication.

La Mission 7 met une insistance sur son rôle d'équipe-carrefour, en favorisant la communication entre les agents d'éducation au palier local, régional et provincial.

La Mission 7 entend communiquer régulièrement par des rencontres informelles et formelles avec les professionnels de la D.G.E.E.S., pour les informer des besoins, des problèmes et des réalisations des milieux rencontrés. De même, la Mission 7 s'engage à transmettre aux milieux, des informations pertinentes.

. Recommandations.

CONSIDERANT que le milieu, en général, ne connaît pas l'esprit ni les orientations du Règlement no 7.

CONSIDERANT que les documents existants n'explicitent pas l'exprit et les orientations du Règlement no 7.

CONSIDERANT que très peu de projets novateurs s'inspirent de l'esprit du Règlement no 7.

CONSIDERANT que la Mission 7 est chargée d'interpréter l'esprit du Règlement no 7 auprès des C.S.R., et qu'elle n'a pas d'outil de travail officiel à cette fin.

La Mission 7 recommande:

que la D.G.E.E.S. rédige et diffuse un document officiel énonçant les grandes orientations du Règlement no 7 (1).

- objectifs du Règlement no 7,
- unité de l'activité éducative,
- individualisation de l'activité éducative,
- formation intégrale de l'étudiant,
- école, lieu de participation étudiante,
- environnement scolaire dynamique.

Un tel document devrait être mis à la disposition des écoles secondaires avec lancement et "marketing" des documents, dès l'automne 1974.

(1) Ce sujet a déjà fait l'objet d'une recommandation de la Mission 7 à la D.G.E.E.S., le 18 juin 1973.

CONSIDERANT l'existence d'expériences novatrices dans les écoles secondaires.

CONSIDERANT que ces expériences éducatives manquent de ressources humaines, matérielles et financières, afin de poursuivre le changement amorcé et souhaité.

CONSIDERANT que les milieux désirent connaître les diverses expériences vécues dans d'autres écoles, mais non publiées ni diffusées.

CONSIDERANT que la connaissance de la démarche de changement d'un milieu a un impact sur l'évolution possible de d'autres milieux.

CONSIDERANT que la Mission 7 est limitée dans ses possibilités d'identifier et de communiquer toutes les innovations.

La Mission 7 recommande:

que la D.G.E.E.S. donne plus d'importance à l'innovation, au palier où se joue le sort de l'acte éducatif: l'école, en soutenant et en diffusant le plus grand nombre d'expériences novatrices.

CONSIDERANT que la Mission 7 a pris contact en 1973-74, avec des C.S.R. à clientèle réduite et à territoire vaste et éloigné.

CONSIDERANT que la Mission 7 est sensibilisée aux problèmes techniques, administratifs, pédagogiques et humains de ces C.S.R.

CONSIDERANT les besoins réels et les demandes formelles de ces C.S.R. sur le plan administratif et budgétaire, pour administrer convenablement leurs écoles et répondre aux besoins essentiels des étudiants.

La Mission 7 recommande:

que la D.G.E.E.S. tienne compte des disparités régionales, analyse les différents besoins et individualise les normes budgétaires de ces C.S.R., afin de leur permettre de répondre aux besoins essentiels des étudiants.

Ex: résidences d'étudiants, etc.

CONSIDERANT les difficultés qu'éprouvent les écoles secondaires et les C.S.R. à unifier l'activité éducative.

ATTENDU que la formation intégrale de l'étudiant interdit d'entretenir la dichotomie entre l'enseignement et la vie étudiante.

CONSIDERANT que le cloisonnement des services de la D.G.E.E.S. entretient cette dichotomie, par des politiques et des directives fort différentes pour le milieu.

La Mission 7 recommande:

que les Services de la D.G.E.E.S. fassent un effort sérieux pour travailler en collaboration à la définition des objectifs, des politiques et des directives spécifiques à l'unification de l'activité éducative.

CONSIDERANT que le milieu ne connaît pas les objectifs de l'école secondaire, reconnus et poursuivis par le M.E.Q.

CONSIDERANT que le M.E.Q., dans ses documents officiels, n'a pas énoncé les objectifs de l'école secondaire, depuis la dernière décennie.

CONSIDERANT que le M.E.Q., dans ses documents officiels, n'a pas défini la nature et les orientations de l'école secondaire.

CONSIDERANT que la Mission 7 travaille avec les C.S.R., au niveau des écoles secondaires et qu'elle n'a aucun document officiel de référence sur ce sujet.

La Mission 7 recommande:

que la D.G.E.E.S. rédige et diffuse un document officiel énonçant et définissant les objectifs de l'école secondaire.

Un tel document devrait être mis à la disposition des écoles secondaires avec lancement et "marketing" des documents, dès l'automne 1974.

CONCLUSION:

La Mission 7 est très heureuse de ses expériences d'activités avec les différents milieux contactés.

La Mission 7 tient à remercier chaque milieu de l'accueil qu'elle y a reçu. La disponibilité des personnes rencontrées lui a permis de constater de véritables préoccupations éducatives.

Les problèmes posés par la Mission 7 sont réels; les milieux sont vraiment à la recherche de vraies solutions et manifestent le désir d'assurer un "suivi" aux actions entreprises.

La Mission 7 existe d'abord et avant tout pour le milieu "école". Elle continue pour l'année 1974-75, de porter ses efforts à la poursuite du dialogue avec les C.S.R., et de favoriser la communication à tous les différents paliers.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Septembre 1974